

5 – LE PROGRAMME D’ACTIONS

5.1 – DEFINIR LES PRIORITES D’ACTION :

Afin de traduire l'importance relative de chacune des actions pour mener à bien les objectifs du site, et d'éclairer les choix des acteurs dans la perspective de la mise en œuvre de chacune de ces actions, il est nécessaire de les hiérarchiser en les resituant tant dans la durée (actions portant ses fruits à court, moyen ou long terme) que dans leur faisabilité (action pouvant être mise en place immédiatement et ne nécessitant que des "travaux" ou accords, action nécessitant une modification des pratiques et usages) ou encore dans leur étendue spatiale (action s'appliquant en un (des) lieu(x) précis du site ou action devant s'appliquer sur la totalité ou presque du site). Une priorité peut alors être attribuée à chaque action, tant globalement (catégorie d'actions) que ponctuellement (action par action, dans chaque catégorie), allant d'une priorité 1 (la plus urgente) à 3.

a – ASSURER LES CONDITIONS DE TRANQUILLITE NECESSAIRES A LA REPRODUCTION DES OISEAUX :

- Actions à court terme (pouvant être réalisées et efficaces dans le cadre du DOCOB).
- Actions ne nécessitant que des travaux ou des accords, ne demandant pas (ou peu) de main d'œuvre ou de moyens complémentaires.
- Actions s'appliquant en plusieurs points précis du site mais non sur tout le site.

Il s'agira tant pour les grands rapaces (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin) que pour les Galliformes (Grand tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise des montagnes) de mettre en œuvre les actions permettant de limiter l'impact des dérangements occasionnés par les activités humaines sur le succès de reproduction :

- | | |
|--|------------|
| 1) Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces | Priorité 1 |
| 2) Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayrués et Ossoue | Priorité 1 |
| 3) Mise en place d'une signalisation d'information et de réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site | Priorité 1 |
| 4) Aménagement du sentier de la Planète passant par les bois de Bourlic et Mourgat pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras | Priorité 1 |

La fiche action T2 «*Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila*» du DOCOB «*Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude*» devra aussi intégrer la problématique du dérangement potentiel des places de chant du Grand tétras sur la zone du Pailla.

b – LIMITER LES FACTEURS DE MORTALITE DIRECTE OU INDIRECTE :

- Actions à court et moyen terme (une partie sera réalisable et efficace dans le cadre du DOCOB, une autre partie demande une expertise et la recherche de solutions techniques avant mise en oeuvre).
- Actions nécessitant à la fois des travaux ou des accords, et demandant de la main d'œuvre et des moyens complémentaires.
- Actions s'appliquant en plusieurs points précis du site mais non sur tout le site.

Il s'agira tant pour les grands rapaces (Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin) que pour les Galliformes (Grand tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise des montagnes) et la Grue cendrée de mettre en œuvre les actions permettant de diminuer les risques de mortalité liés essentiellement aux infrastructures et autres équipements :

- | | |
|--|------------|
| 1) Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre | Priorité 1 |
| 2) Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo | Priorité 2 |
| 3) Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo | Priorité 1 |
| 4) Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements (et devenus obsolètes) | Priorité 1 |
| 5) Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles | Priorité 1 |
| 6) Information et sensibilisation des accompagnateurs montagne vis-à-vis du dérangement hivernal sur Galliformes | Priorité 2 |
| 7) Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne | Priorité 2 |

La fiche action T2 «*Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradés du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila*» du DOCOB «*Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude*» devra aussi intégrer la problématique du dérangement potentiel des zones d'hivernage du Grand tétras sur la zone du Pailla.

c – MAINTENIR / RESTAURER / AMELIORER LA QUALITE DES HABITATS D'ESPECES :

- Actions à moyen et long terme (des travaux pourront être mis en route dans le cadre du DOCOB, ils ne seront évaluable et ne porteront leurs fruits que dans un second temps).
- Actions nécessitant des travaux ou des accords, demandant une importante main d'œuvre et des moyens complémentaires.
- Actions s'appliquant sur tout le site.

Il s'agira, pour les Galliformes et pour les Passereaux, d'intervenir sur les milieux, soit au niveau de la structure de la végétation, soit au niveau des ressources trophiques (Insectes principalement) afin d'améliorer soit l'abondance des populations, soit leurs ressources trophiques :

- 1) Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du Pic noir Priorité 3
- 2) Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras Priorité 3
- 3) Restauration de zones favorables à la Perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et Aspé Priorité 1
- 4) Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux Priorité 2
- 5) Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux Priorité 3
- 6) Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers sur la zone d'Ayrues Priorité 2

Les actions suivantes, intégrées dans le DOCOB Habitats « Ossoue, Aspé, Cestrède » rempliront aussi les objectifs visés au sein de ce DOCOB vis-à-vis de la qualité des habitats :

- 1) Fiche action « Agro-pastoralisme » P4 : Lutter contre l'embroussaillage des bas de versant d'Ossoue Priorité 1
- 2) Fiche action « Agro-pastoralisme » P1 : Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué Priorité
- 3) Fiche action « Agro-pastoralisme » P5 : Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue Priorité 1
- 4) Fiche action « Agro-pastoralisme » P6 : Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé Priorité 1
- 5) Fiche action « Agro-pastoralisme » P7 : Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué Priorité 1

d – ORGANISER LE SUIVI ET LA SURVEILLANCE DU SITE :

- Actions à court terme (pouvant être réalisées et efficaces dans le cadre du DOCOB).
- Actions nécessitant principalement des travaux ou des accords, et ne demandant pas (ou peu) une main d'œuvre ou des moyens complémentaires.
- Actions s'appliquant en plusieurs points précis du site mais non sur tout le site.

Il s'agira, tant pour les grands Rapaces que pour les Galliformes et pour les Passereaux, à la fois de surveiller l'évolution de leurs populations et d'évaluer l'influence des mesures mises en œuvre dans le cadre de ce DOCOB :

- | | |
|--|------------|
| 1) Suivi du succès de la reproduction des grands Rapaces | Priorité 1 |
| 2) Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras | Priorité 1 |
| 3) Suivi des tendances d'évolution de la population du Lagopède alpin | Priorité 2 |
| 4) Suivi des tendances d'évolution de la population de Perdrix grise de montagne | Priorité 1 |
| 5) Suivi des tendances d'évolution des populations de la Pie-grièche écorcheur | Priorité 2 |
| 6) Evaluation de l'efficacité des actions d'aménagement des infrastructures, d'aménagement/gestion des milieux et de modification d'usages | Priorité 1 |
| 7) Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB | Priorité 3 |

e – AMELIORER LA CONNAISSANCE POUR UNE MEILLEURE GESTION DES ESPECES ET DES ESPACES :

- Action à moyen terme (ne pouvant être complètement réalisée et efficace dans la durée du DOCOB).
- Action demandant une main d'œuvre ou des moyens complémentaires.
- Action s'appliquant en plusieurs points précis du site mais non sur tout le site.

- 1) Etude de l'impact de la marmotte sur la reproduction des Galliformes de montagne Priorité 3

5.2 – LA LISTE DES FICHES ACTION :

Les actions sont présentées ci-dessous par thèmes :

- a - Limitation des dérangements (LD),**
- b - Limitation des facteurs de mortalité (FM),**
- c - Amélioration / maintien / restauration de la qualité des habitats d'espèces (HE),**
- d - Organisation de la surveillance du site et des espèces (SE),**
- e - Amélioration des connaissances pour la gestion des espèces et des habitats d'espèces (RE).**

Les différentes actions présentées dans ces fiches peuvent relever d'actions de **gestion conservatoire**, d'**entretien**, de **maintien** ou de **restauration** de **milieux ou d'habitats d'espèces**, de **modifications d'usages** ou pratiques, d'aménagement **d'infrastructures**, de **formation / information / sensibilisation**, de **police / réglementation** ou de **suivi écologique**, ou encore viser à **l'amélioration des connaissances** par le biais d'inventaires ou de recherches à finalité appliquée de conservation. Ces actions peuvent avoir un caractère global ou seulement une portée locale. Elles peuvent concerner les activités touristiques, pastorales, forestières, cynégétiques ou bien industrielles ou encore concerner l'ensemble des activités et

viser soit les Rapaces (**Rap**), soit les Galliformes (**Gall**), soit les Passereaux (**Pass**) ou encore les Pucidés (**Pic**) ou les migrateurs (**Mig**).

Les coûts relatifs à ces diverses actions ont été évalués sur la base des coûts journaliers identifiés pour les agents du PNP. Ils sont indiqués à titre indicatif pour les partenaires pressentis. Les coûts de personnel mis à disposition par le Parc national des Pyrénées au titre de sa contribution à Natura 2000 sont reportés.

Plusieurs actions nécessitent soit des devis (l'action étant alors définie et pouvant être mise en route immédiatement), soit une étude de leur faisabilité technique ou de leur intérêt durant les premiers temps de mise en route du DOCOB. Elles ne seront mises en œuvre que si les études préalables de faisabilité et opportunité démontrent leur intérêt à partir des consultations et concertations mises en place. Les coûts et devis relatifs à ces opérations n'ont pas été calculés.

Les financements des actions proposées dans le présent chapitre ne sont pas acquis. Les outils financiers mentionnés dans les fiches –actions sont susceptibles d'être mobilisés après instruction des dossiers de demande de financement par les services instructeurs compétents. Le coût des propositions d'actions est estimatif et maximum.

Nota de la part des co-opérateurs du DOCOB : une information des partenaires préalable dans un premier temps sur les moyens réels dont dispose le service instructeur pour financer les actions aurait permis d'éviter dans un deuxième temps d'éventuels désengagements des prestataires pressentis.

La Charte Natura 2000 instituée par la Loi relative au développement des territoires ruraux (n° 2005 – 157 du 23 février 2005) sera élaborée au début de la phase d'animation du document d'objectifs.

5.2-a – LES FICHES ACTIONS RELATIVES A LA LIMITATION DES DERANGEMENTS :

TOUTES ACTIVITES :

Information – sensibilisation :

LD1 : Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces Priorité 1

ACTIVITE CYNEGETIQUE :

Modification d'usages :

LD2 : Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue Priorité 1

ACTIVITE TOURISTIQUE :

Information – sensibilisation :

LD3 : Information et sensibilisation des accompagnateurs et guides de montagne sur les conséquences du dérangement hivernal pour les Galliformes de montagne Priorité 2

Modification d'usages :

LD4 : Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne Priorité 2

Information - réglementation :

LD5 : Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site Priorité 1

Aménagement d'infrastructures :

LD6 : Aménagement du sentier de la Planète passant par les bois de Bourlic et Mourgat pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras Priorité 1

L'action suivante, intégrée dans le DOCOB Habitats « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude » remplira aussi les objectifs visés au sein de ce DOCOB vis-à-vis de la limitation des dérangements :

Fiche action "Activités de tourisme, sports, loisirs" T2-bis : « Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila » Priorité 2

Action	LD-1	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces	Priorité 1
---------------	-------------	--	-------------------

Contexte :	Si les grands rapaces présents sur le site connaissent un succès de reproduction relativement bon et stable, un certain nombre de dérangements par les activités humaines ont pu être observés dont certains ont induit des perturbations du comportement reproducteur, entraînant l'échec de la reproduction.
Espèces concernées :	Trois espèces de grands rapaces sont principalement concernées : Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin. Une quatrième pourra être concernée au cas où elle s'installerait sur le site : le Circaète Jean-le-Blanc.
Objectifs :	Définir un zonage spatial, qui sera diffusé auprès des différents usagers du site, assorti à un cahier des charges qui permettra de minimiser l'impact des activités humaines sur le cycle reproducteur des espèces concernées.
Pratiques actuelles :	Présence de survols par hélicoptères à des fins de sécurité civile, d'approvisionnement des refuges, d'entraînement militaire ou de surveillance des lignes électriques. Passage à proximité de sentiers de randonnée. Organisation de battues aux sangliers à proximité des aires du Gypaète barbu (traitée en LD-2)
En cours :	Prévision de la construction d'une piste forestière destinée à l'affouage en face d'un site de reproduction du Gypaète barbu. Ceci imposera de fixer des périodes strictes tant en matière de travaux de réalisation que de travaux de bûcheronnage et de débardage.
Changements attendus :	Prise en compte de la présence des zones de sensibilité et des recommandations d'usage assorties dans l'exécution spatiale et temporelle des activités visées (survol, randonnée, gestion forestière, escalade, battue – uniquement pour le Gypaète barbu, voir LD2).
Périmètre d'application :	Entrée du vallon d'Ossoue, Ayrues – Suberpeyre, falaise de Peyre Nère, Tuco d'Allans

Descriptif des engagements :

En cours :	Prise en compte des zones de sensibilité par les unités aéroportées de l'Armée de Terre dans le cadre d'une convention PNP – Armée de Terre. Signature en cours d'une convention RTE / LPO / DIREN Aquitaine dans le cadre du Plan national de restauration du Gypaète barbu. Convention DIREN Aquitaine et Armée de terre dans le cadre du Plan national de restauration du Gypaète barbu. Convention PNP – EDF révisée récemment, à venir convention PNP – RTE Sud Ouest. Nota : les dispositions du cahier des charges prévu dans ce DOCOB (voir mesure 2) ne pourront aller à l'encontre des diverses conventions mentionnées ci-dessus.
Mesure 1	Code opération : LD1 – Rap – m1 – Gestion/police Définition d'un zonage à deux priorités : une zone de sensibilité majeure de 400-500 m maximum (pour le Gypaète barbu), de 300-400 m maximum (pour les autres espèces) aux environs immédiats du nid, une zone périphérique plus large pouvant aller jusqu'à 1500 m pour le Gypaète (800-1000 m pour les autres espèces). Les deux zones sont ajustées aux topographie et configuration du terrain.
Mesure 2	Code opération : LD1 – Rap – m2 – Gestion/définition d'usage Définition d'un cahier des charges stipulant les règles de mise en œuvre des activités humaines (pastorales, forestières, cynégétiques, touristiques, secours, ...) sur ces deux zones en fonction des différentes phases du cycle reproducteur des oiseaux. <u>Nota bene</u> : selon les partenaires et la nature de leur activité, ils seront concernés soit par la zone de sensibilité majeure, soit par les deux zones.
Mesure 3	Code opération : LD1 – Rap – m3 – Information/sensibilisation Porter à connaissance auprès des différents usagers susceptibles d'intervenir sur ces zones : Gendarmerie, Sécurité civile, sociétés d'hélicoptage, EDF-RTE, Armée de terre, Douanes, accompagnateurs et guides en montagne, ONF, société de chasse (les relations avec cette dernière seront précisées à part).
Mesure 4	Code opération : LD1 – Rap – m4 – Gestion/convention Mise en place, et suivis, de conventions avec les usagers le souhaitant de façon à définir notamment les modalités annuelles d'application du cahier des charges (présence ou non des oiseaux sur un site) et les modalités d'intervention en cas d'urgence : Armée de terre, EDF-RTE, ... Réalisation d'une convention cadre RTE-PNP Nota : l'existence de conventions PNP-EDF et PNP-Armée de terre (en cours) ainsi que RTE/LPO/DIREN Aquitaine, pour le Gypaète barbu permettra d'inclure cette problématique avec ces partenaires.

Mesure 5 :	Code opération : LD1 – Rap – m5 – Gestion/surveillance Vérification du respect des recommandations et accords, évaluation de l'impact en cas d'activités autorisées ou d'impératifs d'interventions d'urgence (suivi dans le cadre de SE1)
-------------------	--

Nature de l'action :	Mesure de gestion de l'espace par information/sensibilisation associée à une surveillance. Pourra faire l'objet de conventionnements le cas échéant.
Contractants potentiels :	Les différentes personnes et organismes auprès desquels seront diffusés le cahier des charges et la cartographie des zones de sensibilité (voir liste ci-dessous des partenaires concernés). <u>Nota</u> : tous les partenaires concernés, usagers de l'espace, sont susceptibles de signer une convention. Tous ne le feront cependant pas car cela ne s'avèrera pas forcément utile ou souhaitable.
Assistance :	Coordination « Casseur d'os », DIREN Midi-Pyrénées, DIREN Aquitaine
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, en lien avec la structure animatrice du Plan de restauration Gypaète barbu pour cette espèce.
Partenaires concernés :	Idem que contractants potentiels : armée de terre, ONF, EDF-RTE, Douanes, Gendarmerie, Sécurité civile, Fédération Départementale des Chasseurs 65, FFME CD 65, DDJS 65, sociétés d'hélicoptage, société de chasse locale, bureaux des guides, fédérations départementales des accompagnateurs en montagne, FFRP et CAF.
Modalité de l'aide :	Pas d'aide demandée
Montant de l'aide :	Prise en charge dans le fonctionnement courant du PNP
Outils financiers :	Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs et au-delà.
Objets de contrôles :	Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles terrain. Vérification de l'absence de pratiques et usages dans les conditions d'exemption demandées, et vérification de la demande préalable auprès du PNP en cas d'interventions d'urgence.
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Carte des zones de sensibilité définie - Cahier des charges discuté et validé Indicateurs de résultats : - Nombre de conventions passées avec les usagers - Nombre d'interférences activités humaines – oiseaux nicheurs observées sur les sites (suivi conduit dans le cadre de SE1)

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	1 j agent PNP 1 j technicien PNP					
Mesure 2 :	7 j technicien PNP					
Mesure 3 :	3 j technicien PNP / an					
Mesure 4 :		2 j technicien PNP / an 2 j agent PNP / an				
Mesure 5 :	Inclus dans SE1					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 11 jours d'agents PNP : 1980 euros TTC
- 24 jours de technicien PNP : 6000 euros TTC

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE1 (temps de travail agents PNP)

Coût total de l'action : 7980 euros TTC

7980 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Action	LD-2	Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue	Priorité 1
---------------	-------------	---	-------------------

Contexte :	Parmi les activités occasionnant des dérangements pour le Gypaète barbu, la chasse en battue au sanglier est une des activités susceptibles d'avoir un impact, notamment au moment de l'installation des couples sur leur futur site de reproduction.
Espèces concernées :	Gypaète barbu
Objectifs :	Mettre en place un cahier des charges sur la base d'une convention avec la société de chasse « Les Chasseurs barégeois » permettant de moduler les pratiques de chasse au sanglier sur les zones de sensibilité d'Ossoue et Ayrues en cas de nidification de l'espèce sur ces sites.
Pratiques actuelles :	Présence de battues au sanglier dans le cadre de l'obligation du maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique incombant aux chasseurs pour la limitation des dégâts de sangliers.
Nota bene :	Les chasseurs étant responsables devant la loi de cet équilibre et des dégâts de sangliers, personne ne souhaite surseoir à l'obligation des chasseurs en la matière.
Changements attendus :	Prise en compte de la présence des oiseaux nicheurs sur leurs sites de nidification dans la pratique de la chasse (périodes et modalités).
Périmètre d'application :	Zones de sensibilité majeure des sites de nidification du Gypaète barbu sur Ossoue et Ayrues, telles que définies dans l'action LD1.

Descriptif des engagements :

En cours :	Simple contacts entre la société de chasse « Les Chasseurs barégeois » et les agents du PNP sur le secteur de Luz.
Mesure 1	<u>Code opération : LD2 – Rap – m1 – Chasse/suivi écologique</u> Mise en place d'une surveillance de la reproduction du Gypaète barbu et de la sélection des sites de nidification (cf. action SE1).
Mesure 2	<u>Code opération : LD2 – Rap – m2 – Chasse/modification d'usage</u> Définition d'un protocole stipulant les règles de mise en œuvre des battues au sanglier selon le déroulement de la reproduction. Ce protocole (qui ne traitera que de l'aspect chasse) sera notamment repris dans le cahier des charges général (qui pourra donner lieu à convention). Cette définition inclura notamment la mise en place d'un système d'alerte concernant tant l'évolution de la reproduction sur les sites de nidification que l'importance des dégâts de sangliers à l'intérieur et aux environs des zones de sensibilité. Le cas de la poursuite par les chiens hors présence des chasseurs sera inclus dans ce protocole.
Mesure 3	<u>Code opération : LD2 – Rap – m3 – Chasse/surveillance</u> En cas de chasses en battue ou d'opérations de limitation des sangliers, vérification de l'impact des pratiques sur le comportement des oiseaux.
Mesure 4	<u>Code opération : LD2 – Rap – m4 – Chasse/gestion</u> Recherche de solutions alternatives pour la limitation des populations de sangliers en cas de populations abondantes et/ou de dégâts notables.

Nature de l'action :	Mesure conventionnelle de modification d'usage
Contractants potentiels :	PNP, société de chasse « Chasseurs barégeois » et notamment l'équipe de chasse en battue concernée.
Partenaires concernés :	Fédération Départementale des Chasseurs 65
Assistance :	Coordination « Casseur d'os », DIREN Midi-Pyrénées, DIREN Aquitaine.
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, Société de chasse « Chasseurs barégeois » en lien avec la structure animatrice du Plan de restauration du Gypaète barbu et la Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées.

Modalité de l'aide :	Le temps de travail nécessaire à la rédaction et la discussion relative à la convention sera pris en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP. Journées d'intervention des personnels de la FDC 65 et des membres de la société de chasse.
Montant de l'aide :	Journées de temps agents prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP. Journées personnel FDC 65 et société de chasse. Possibilités d'achat de matériel de protection des cultures et prairies.
Outils financiers :	Budget propre PNP FGMN
Durée de mise en œuvre :	Dès 2008 et pendant l'application du document d'objectifs. Révision annuelle des modalités si besoin.
Objets de contrôles :	Respect des engagements du cahier des charges et plus précisément du protocole.
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Protocole défini et validé par les parties concernées - Convention signée (PNP-FDC 65 – Société de chasse – Etat) Indicateurs de résultats : - Nombre d'interférences activités humaines – oiseaux en cours de nidification (inclus dans SE1)

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	Inclus dans SE1					
Mesure 2 :	2 j agent PNP / an 2 j agent FDC / an					
Mesure 3 :	Inclus prioritairement en SE1 (journées supplémentaires à prévoir le cas échéant)					
Mesure 4 :	Selon besoin					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 10 jours d'agent PNP : 1800 euros TTC
- 1 jour de technicien PNP : 250 euros TTC
- 10 jours personnel FDC et société de chasse : 1800 euros TTC
- Achat de matériel de clôture électrique à prévoir le cas échéant

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE1 (temps de travail agents PNP)

Coût total de l'action : 3850 euros TTC (+ achat matériel)

2050 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

FGMN : 1800 euros TTC (personnel FDC, société de chasse) + montant à définir pour matériel

Action	LD-3	Information et sensibilisation des accompagnateurs et guides de montagne sur les conséquences du dérangement hivernal pour les Galliformes	Priorité 2
---------------	-------------	---	-------------------

Contexte :	Avec le développement de la randonnée en montagne et l'évolution des matériels, la fréquentation hivernale est devenue plus importante et plus étendue dans le temps. Le site de Gavarnie offre de belles étendues à parcourir. Il est facile d'accès et permet tant aux débutants qu'aux chevronnés de parcourir ses différents milieux. Les dérangements répétés occasionnés par ces activités grèvent le bilan énergétique des oiseaux dont l'alimentation à cette époque est tout juste suffisante pour compenser les dépenses. De même, l'entretien et la surveillance des lignes et pylônes électriques nécessitent parfois en hiver la visite, à pied ou à l'aide d'engins, de ces infrastructures, ce qui peut induire une fréquentation de certaines zones de quiétude.
Espèces concernées :	Trois espèces de Galliformes sont concernées : Grand tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise de montagne.
Objectifs :	Fournir une information tant thématique que spatiale aux accompagnateurs et guides en montagne qui encadrent la majeure partie des randonneurs, notamment en raquettes, sur les zones les plus sensibles pour le dérangement pour le Grand tétras. Par leur intermédiaire (et celui des C.A.F. et des loueurs de matériel ainsi que des offices de tourisme), il sera aussi possible de toucher les randonneurs à ski qui se déplacent sur les zones à Lagopède alpin.
Pratiques actuelles :	Présence de plusieurs parcours de ski de randonnée, pratiqués principalement en fin d'hiver sur le Piméné, Boucharo, Montferrat sur des zones d'hivernage du Lagopède alpin. Présence de plusieurs circuits à raquette des accompagnateurs montagne sur les zones d'hivernage du Grand tétras sur Arribama, le Pailla, ou encore de la Perdrix grise de montagne sur le Pic Lary et Pouey Arraby et autour de Saugué. Sur certains sites, la surveillance et l'entretien des équipements et infrastructures liés au transport de l'électricité peut amener une présence humaine en période d'hivernage.
En cours :	Pas d'activités, manifestations ou mise en place de nouveaux circuits
Changements attendus :	Prise en compte de la présence des zones d'hivernage et des recommandations d'usage assorties et diminution des dérangements.
Périmètre d'application :	Zones du Cardal et de Montferrat, Pouey Arraby, Espécières, Piméné, Espuguettes, Boucharo - Taillon, Arribama - le Pailla, Saugué.

Descriptif des engagements :

En cours :	Actions de formation auprès des accompagnateurs montagne effectuées chaque année par le PNP dans le cadre d'une labellisation.
Mesure 1	Code opération : LD3 – Gall – m1 – Gestion/connaissance Mise à jour régulière de la cartographie des zones d'hivernage utilisées par les oiseaux.
Mesure 2	Code opération : LD3 – Gall – m2 – Information/sensibilisation Rédaction d'un document technique (brochure, plaquette) expliquant et sensibilisant aux risques engendrés par le dérangement hivernal et à la biologie des oiseaux.
Mesure 3	Code opération : LD3 – Gall – m3 – Formation/sensibilisation Poursuite des journées de formation destinées aux accompagnateurs montagne et prise de contact avec les différents guides, accompagnateurs et C.A.F. intervenant sur la zone.
Mesure 4	Code opération : LD3 – Gall – m4 – Gestion/surveillance Vérification in situ des parcours empruntés par les guides et accompagnateurs montagne et recherche de parcours alternatifs si besoin (conduite dans le cadre de SE2 et SE3 + tournées de surveillance des agents du PNP).

Nature de l'action :	Mesure de sensibilisation/information accompagnée d'une formation. Pourra faire l'objet de conventionnements le cas échéant
Contractants potentiels :	Accompagnateurs montagne, C.A.F., FFME CD 65, guides, EDF-RTE

Assistance :	Observatoire des Galliformes de Montagne, D.D.J.S. 65
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, avec le concours des associations d'accompagnateurs montagne
Partenaires concernés :	Associations des accompagnateurs montagne, CAF, Offices du tourisme, loueurs de matériel, guides de montagne, EDF-RTE
Nature de la réalisation :	Edition d'une brochure technique de sensibilisation et information
Modalité de l'aide :	Aide pour l'édition de la brochure technique
Montant de l'aide :	2500 euros TTC pour l'édition Journées de formation prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées de vérification prises en compte dans le temps agents PNP (tournées de surveillance)
Outils financiers :	FGMN + collectivités Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Disponibilité du document de sensibilisation et information Listings de présence des accompagnateurs aux journées de formation.
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Carte des zones d'hivernage définie et validée par les différents partenaires et mise à jour avec diffusion annuelle - Journées de formation faites Indicateurs de résultats : - Nombre d'accompagnateurs contactés et adhérant à la démarche - Fréquence des traces de ski de randonnée et de raquettes dans les zones d'hivernage (suivis conduits dans le cadre de SE2 et SE3 + tournées de surveillance des agents du PNP)

Propositions élaborées dans le cadre des 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens réunions suivantes

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	1 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					
Mesure 2 :	3 j technicien PNP					
Mesure 3 :	1 j agent PNP / an 2 j technicien PNP / an					
Mesure 4 :	2 j agent PNP / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 24 jours d'agents PNP : 4320 euros TTC
- 21 jours de technicien PNP : 5250 euros TTC

Edition d'une plaquette de sensibilisation / information : 2500 euros TTC

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE2 et SE3 + temps de travail agents PNP (tournées de terrain)

Coût total de l'action : 12070 euros TTC

9570 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

2500 euros TTC sur FGMN + collectivités

Action LD-4 Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne Priorité 2

Contexte :	Avec le développement de la randonnée en montagne et l'évolution des matériels, la fréquentation hivernale est devenue plus importante et plus étendue dans le temps. Le site de Gavarnie offre de belles étendues à parcourir. Il est de plus facile d'accès et accessible à tous. Les dérangements répétés occasionnés par ces activités grèvent le bilan énergétique des oiseaux dont l'alimentation à cette époque est tout juste suffisante pour compenser les dépenses. De même, l'entretien et la surveillance des lignes et pylônes électriques nécessitent parfois en hiver la visite, à pied ou à l'aide d'engins, de ces infrastructures, ce qui peut induire une fréquentation de certaines zones de quiétude.
Espèces concernées :	Si les trois espèces de Galliformes sont normalement concernées, cette action ne pourra réellement être mise en place que pour une seule : le Grand tétras dont les zones d'hivernage sont en forêt. Les zones d'hivernage des autres espèces étant en milieux ouverts, la signalisation effective de ces zones à l'aide de panneaux s'avère difficile.
Objectifs :	Mettre en place un zonage spatial assorti d'un balisage terrain permettant soit de dévier les randonneurs, soit de minimiser leur impact en les incitant au silence. Définir avec EDF et RTE un protocole de visites pour surveillance et entretien, voire intervention, dans les zones de quiétude concernées par les infrastructures électriques.
Pratiques actuelles :	Présence de randonneurs (en raquettes le plus souvent) sur les zones d'hivernage d'Arribama et du Pailla, ainsi que sur Bourlic. Sur certains sites, la surveillance et l'entretien des équipements et infrastructures liés au transport de l'électricité peut amener une présence humaine en période d'hivernage.
En cours :	Pas d'activités, manifestations ou mise en place connue de nouveaux circuits de randonnée
Changements attendus :	Modifications des parcours des accompagnateurs et guides de montagne et du comportement des randonneurs. Prise en compte des zones par EDF et RTE dans la planification de leurs interventions
Périmètre d'application :	Allans, Arribama, Pailla et Bourlic

Descriptif des engagements :

En cours :	Actions de sensibilisation auprès des accompagnateurs montagne effectuées chaque année par le PNP dans le cadre d'une labellisation
Mesure 1 :	<u>Code opération : LD4 – Gall – m1 – Gestion/connaissance</u> Mise à jour régulière des zones d'hivernage utilisées par les oiseaux (effectuée en LD3)
Mesure 2 :	<u>Code opération : LD4 – Gall – m2 – Gestion/réglementation</u> Réalisation des panneaux destinés au balisage
Mesure 3 :	<u>Code opération : LD4 – Gall – m3 – Gestion/réglementation</u> Balisage des zones à l'aide de panneaux : « Vous allez entrer dans une zone de quiétude hivernale pour la faune. Merci de ne pas faire de bruit et de ne pas sortir de l'itinéraire ». Mise en place d'une réglementation si nécessaire, à minima application du décret du PNP, avec rappel des incidences pénales sur le panneau.
Mesure 4 :	<u>Code opération : LD4 – Gall – m4 – Gestion/information-sensibilisation</u> Porter à connaissance de ces zones auprès des accompagnateurs et guides de montagne, des C.A.F., loueurs, autres randonneurs.
Mesure 5 :	<u>Code opération : LD4 – Gall – m5 – Gestion/convention</u> Définition d'un protocole d'intervention et passation d'une convention avec EDF-RTE (convention cadre RTE – PNP).
Mesure 6 :	<u>Code opération : LD4 – Gall – m6 – Gestion/surveillance</u> Vérification du respect des zones et des recommandations, évaluation de l'impact (inclus dans SE2 et SE3 + temps de travail des agents du PNP)

Nature de l'action :	Mesure de sensibilisation/information assortie à une mesure de gestion de l'espace (convention cadre EDF-RTE / PNP)
-----------------------------	---

Contractants potentiels :	Accompagnateurs montagne dans le cadre d'une labellisation, guides et CAF le cas échéant, EDF-RTE
Assistance :	ONF, Observatoire des Galliformes de Montagne
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées

Partenaires concernés :	Accompagnateurs montagne, CAF, Offices de tourisme, ONF, guides, loueurs, FFME CD 65, FDC 65, EDF-RTE
Nature de la réalisation :	Réalisation des panneaux et de leur pose, définition d'une convention cadre EDF-RTE / PNP
Modalité de l'aide :	Aide pour la réalisation des panneaux La pose des panneaux sera faite sur le budget propre du PNP
Montant de l'aide :	1500 euros TTC pour la fabrication des panneaux Journées de pose des panneaux prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP. Rédaction de la convention prise en charge dans le fonctionnement courant du PNP. Journées de surveillance prises en compte dans le fonctionnement courant du PNP : tournées de terrain agents
Outils financiers :	FGMN + collectivités Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Réalisation des panneaux et effectivité de leur pose
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Nombre de panneaux posés - Carte des zones d'hivernage réalisée et actualisée
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de résultats : - Fréquence des traces et autres signes de présence humaine dans les zones délimitées (suivis conduits dans le cadre de SE2 et SE3 + temps de travail des agents du PNP)

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	Déjà intégré à LD3					
Mesure 2 :	2 j technicien PNP 1 j agent PNP					
Mesure 3 :	5 j agent PNP	2 j agent PNP (vérification) / an				
Mesure 4 :	Déjà intégré à LD3					
Mesure 5 :	Intégré à LD1					
Mesure 6 :	Inclus dans SE2 et SE3 + temps de travail des agents du PNP (tournées terrain)					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 16 jours d'agents PNP : 2880 euros TTC
- 2 jours de technicien PNP : 500 euros TTC

Réalisation de panneaux d'information / signalisation : 1500 euros TTC

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE2 et SE3 + temps de travail agents PNP (tournées de terrain)

Coût total de l'action : 4880 euros TTC

3380 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre du PNP (frais de personnel) au titre de la contribution Natura 2000

1500 euros TTC sur crédits FGMM + collectivités

Action	LD-5	Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site	Priorité 1
---------------	-------------	--	-------------------

Contexte :	L'observation du Grand tétras lors de ses parades est une activité prisée tant par les naturalistes que par les chasseurs ou encore les photographes animaliers. La présence régulière de personnes sur certaines places de chant, plus faciles d'accès que les autres, conduit à l'abandon de ces places, à une moins bonne fécondité des poules (suite aux dérangements) et au retrait des oiseaux sur des zones moins favorables.
Espèces concernées :	Grand tétras
Objectifs :	Mettre en place une signalisation d'information et sensibilisation autour des places de chant du Grand tétras. Mettre en place une réglementation sur les places de chant en zone cœur du PNP.
Pratiques actuelles :	Présence de naturalistes, de photographes animaliers constatée de façon régulière sur certaines places.
En cours :	Prévision de la mise en place d'un arrêté du directeur du PNP sur les places situées en zone cœur du Parc.
Changements attendus :	Diminution sensible de la fréquentation au moment du chant.
Périmètre d'application :	Zones d'Allans, Arribama, Pailla et Bourlic

Descriptif des engagements :

En cours :	Répartition inter organismes, au sein de l'OGM, des places de chant dans le cadre des opérations annuelles de comptage printanier afin de minimiser les dérangements.
Mesure 1	Code opération : LD5 – Gall – m1 – Gestion/police Définition d'un périmètre de sensibilité autour des places de chant d'environ 300-400 m, ajusté aux topographie et configuration du terrain.
Mesure 2	Code opération : LD5 – Gall – m2 – Gestion/réglementation Réalisation de panneaux de sensibilisation et d'information
Mesure 3	Code opération : LD5 – Gall – m3 – Gestion/réglementation Balisage des zones à l'aide de panneaux : « Vous allez pénétrer dans une zone de reproduction de la faune. Merci de la contourner ». Mise en place d'une réglementation si nécessaire, à minima application du décret du PNP, avec rappel des incidences pénales sur le panneau.
Mesure 4	Code opération : LD5 – Gall – m4 – Gestion/information-sensibilisation Porter à connaissance de ces zones auprès des accompagnateurs montagne, des C.A.F., guides, autres personnes (associations de photographes animaliers).
Mesure 5 :	Code opération : LD5 – Gall – m5 – Gestion/réglementation Réalisation des panneaux d'avertissement et de l'arrêté pour les places en zone cœur du PNP
Mesure 6 :	Code opération : LD5 – Gall – m6 – Gestion/surveillance Vérification du respect des zones et des recommandations, évaluation de l'impact (inclus dans SE2 et SE3 + temps de travail des agents du PNP)

Nature de l'action :	Mesure de sensibilisation/information assortie à une mesure de gestion de l'espace. Mesure réglementaire (arrêté du Directeur du PNP).
Contractants potentiels :	Accompagnateurs montagne dans le cadre d'une labellisation, guides de montagne.
Assistance :	ONF et ONCFS (pour surveillance et respect de la réglementation), Observatoire des galliformes de Montagne, FDC65
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées
Partenaires concernés :	Accompagnateurs montagne, guides, CAF, Offices de tourisme, Préfecture 65, ONF et ONCFS (pour surveillance et respect de la réglementation), FDC 65, FFME CD 65

Nature de la réalisation :	Réalisation des panneaux et de leur pose
Modalité de l'aide :	Aide pour la réalisation des panneaux La pose des panneaux sera faite sur le budget de fonctionnement propre du PNP

Montant de l'aide :	1000 euros TTC pour la fabrication des panneaux Journées de pose des panneaux prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées de surveillance prises en compte dans le fonctionnement courant du PNP : tournées de terrain agents + SE2
Outils financiers :	FGMN + collectivités Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Réalisation des panneaux et effectivité de leur pose
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Carte des zones de chant validée et actualisée chaque année - Nombre de panneaux posés Indicateurs de résultats : - Nombre de dérangements constatés (suivi conduit dans le cadre de SE2 + tournées de terrain)

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens des réunions suivantes:

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	1 j agent PNP 1 j technicien PNP					
Mesure 2 :	2 j technicien PNP 1 j agent PNP					
Mesure 3 :	2 j agent PNP	2 j agent PNP (vérification) / an				
Mesure 4 :	Déjà intégré à LD3					
Mesure 5 :	Inclus dans mesure 2					
Mesure 6 :	Inclus dans SE2 et SE3 + temps de travail des agents					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 16 jours d'agents PNP : 2880 euros TTC
- 3 jours de technicien PNP : 750 euros TTC

Réalisation des panneaux d'information / sensibilisation : 1000 euros TTC

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE2 et SE3 + temps de travail agents PNP (tournées de terrain + SE2)

Coût total de l'action : 4580 euros TTC

3580 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

1000 euros TTC sur crédits FGMN + collectivités

Action	LD-6	Aménagement du sentier de la Planète passant par le bois de Bourlic pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras	Priorité 1
---------------	-------------	--	-------------------

Contexte :	La fécondité du Grand tétras est fortement influencée par la réussite des nichées. Celle-ci dépend d'un certain nombre de facteurs : météorologie, prédation, nourriture, ... Parmi ces facteurs, le dérangement estival par les randonneurs a été observé sur une zone de nichées du site : le bois de Bourlic, suite à la divagation des randonneurs du fait du tracé diffus du sentier à cet endroit.
Espèces concernées :	Grand tétras
Objectifs :	Réaménager le sentier en le marquant davantage et en le signalant de façon à guider les randonneurs.
Pratiques actuelles :	Divagation des randonneurs, surtout au niveau du départ côté Planète, du fait de l'existence d'un réseau diffus. Le départ du sentier coté cirque étant très marqué, et le maintien d'une passerelle côté rive gauche du gave de Gavarnie permettant aux gens de faire une boucle étant assuré, le sentier peut difficilement être fermé.
En cours :	Prévision de coupes forestières pour éclaircir le bois de mélèzes mitoyen.
Changements attendus :	Arrêt de la dispersion des randonneurs.
Périmètre d'application :	Sentier allant de Toussaus à la Planète en passant par le bois de Bourlic

Descriptif des engagements :

En cours :	Pas d'entretien courant de ce sentier
Mesure 1	<u>Code opération : LD6 – Gall – m1 – Tourisme/aménagement</u> Définition du tracé et révision de ce tracé au départ de la Planète
Mesure 2	<u>Code opération : LD6 – Gall – m2 – Tourisme/restauration des milieux</u> Restauration des portions dégradées dans le bois de Bourlic et sur la Planète.
Mesure 3	<u>Code opération : LD6 – Gall – m3 – Gestion forestière/restauration des milieux</u> Définition des zones de coupes d'éclaircie (si nécessaire) et réalisation (en fonction des financements).
Mesure 4	<u>Code opération : LD6 – Gall – m4 – Tourisme/signalisation/réglementation</u> Mise en place d'une signalétique et d'un balisage pour "guider" les randonneurs. Mise en place d'une réglementation si nécessaire, à minima application du décret du PNP.
Mesure 5 :	<u>Code opération : LD6 – Gall – m5 – Tourisme/suivi écologique</u> Evaluation de l'efficacité de l'aménagement (suivi conduit dans le cadre de SE2 + temps de travail agents du PNP)

Nature de l'action :	Mesure d'aménagement touristique
Contractants potentiels :	ONF, CSVB
Partenaires concernés :	ONF, Offices de tourisme, accompagnateurs montagne
Assistance :	ONF, C.S.V.B.
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, ONF (voire CSVB)
Modalité de l'aide :	Aide pour les travaux de restauration du sentier. La réalisation et la fourniture des panneaux seront faites sur le budget de fonctionnement propre du PNP. Financements à trouver si des coupes sont nécessaires pour améliorer l'habitat du Grand tétras

Montant de l'aide :	Devis à effectuer pour la réfection du sentier. Travail de réfection / restauration du sentier si besoin sur certaines parties. Devis à effectuer si coupes forestières nécessaires. Achat des panneaux sur le budget propre du PNP (budget signalétique). Journées de pose des panneaux prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP. Journées de surveillance prises en compte dans le fonctionnement courant du PNP : tournées de terrain agents + SE2
Outils financiers :	FEADER + FGMM + collectivités Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs et au-delà.
Objets de contrôles :	Accusé de réception des travaux et pose des panneaux.
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Sentier redéfini et restauré - Signalétique en place Indicateurs de résultats : - Nombre de randonneurs « perdus » (observations conduites lors des périodes sensibles par les agents du PNP lors de leurs tournées) - Réussite des nichées de grands tétras sur cette zone (suivi conduit dans le cadre de SE2).

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens
des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	1 j agent PNP 1 j technicien PNP					
Mesure 2 :	A évaluer (devis)	Réalisation des travaux de restauration				
Mesure 3 :		2 j agent PNP / an				
Mesure 4 :	Inclus dans SE2					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 5 jour d'agent PNP : 900 euros TTC

- 1 jour de technicien PNP : 250 euros TTC

Réalisation des poteaux de balisage sentier : 500 euros TTC

Devis à effectuer pour la réfection du sentier

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE2 + temps de travail agents PNP (tournées de terrain)

Coût total de l'action : 1650 euros + montant à évaluer (devis)

1150 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel + petit matériel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

500 euros TTC sur FEADER + FGMM + collectivités

Devis à obtenir pour la réfection du sentier : coût des travaux sur FEADER + FGMM + collectivités



Départ du sentier côté cirque de Gavarnie



Sentier dans l'éboulis entre Bourlic et Mourgat



Départ du sentier côté Planète (en rouge tracé proposé)



Passage du sentier dans la prairie coté Planète (en rouge, tracé proposé)

Action	T2-bis	Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila	Priorité 2
---------------	---------------	---	-------------------

Fiche action "Tourisme" DOCOB « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude »
spécifiques à la problématique Oiseaux

T2-bis pour les parties

Contexte :	Des phénomènes d'érosion sont notés sur les sentiers, avec des dédoublements des itinéraires parfois. Ces phénomènes contribuent à la dégradation des habitats que ces sentiers traversent. Si un entretien annuel est effectué, il est insuffisant pour la stabilisation de leur état. Un aménagement et un entretien ont été prévus dans le cadre du DOCOB Habitats « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude ». On profitera de ces opérations pour, le cas échéant, redessiner les sentiers et modifier leur itinéraire de façon à éviter les sites sensibles pour les Galliformes.
Espèces concernées :	Grand tétras
Objectifs :	Réaménager les sentiers en les marquant davantage et en les signalant mieux de façon à guider les randonneurs et éviter leurs divagations sur des sites sensibles.
Pratiques actuelles :	Le sentier du Pailla est un des sentiers les plus fréquentés de la zone.
En cours :	Entretien annuel et révision du tracé des sentiers.
Changements attendus :	Arrêt de la dispersion des randonneurs.
Périmètre d'application :	Ensemble du site mais plus particulièrement les zones boisées de la rive droite du gave de Gavarnie.

Descriptif des engagements :

En cours :	Entretien annuel de certaines portions de sentiers
Mesure 1	Code opération : T2-bis – Gall – m1 – Tourisme/aménagement Définition des tracés et révision de ces tracés en fonction de la planification annuelle de leur révision
Mesure 2	Code opération : T2-bis – Gall – m2 – Tourisme/restauration Restauration des portions dégradées dans les bois d'Arribama et Pailla.
Mesure 3	Code opération : T2-bis – Gall – m3 – Tourisme/signalisation Mise en place d'une signalétique et d'un balisage pour « guider » les randonneurs.
Mesure 4 :	Code opération : T2-bis – Gall – m4 – Tourisme/suivi écologique Evaluation de l'efficacité de l'aménagement (suivi conduit dans le cadre de SE2 + temps de travail agents du PNP)

Nature de l'action :	Mesure d'aménagement touristique
Contractants potentiels :	ONF, CSVB
Partenaires concernés :	ONF, Offices de tourisme, accompagnateurs montagne
Assistance :	ONF, C.S.V.B.
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, ONF, voire CSVB
Modalité de l'aide :	Aide pour les travaux de restauration des sentiers. La réalisation et la fourniture des panneaux d'orientation guidage seront faites sur le budget de fonctionnement propre du PNP.
Montant de l'aide :	Devis à effectuer pour les réfections de sentiers. Achat des panneaux sur le budget propre du PNP (budget signalétique). Journées de pose des panneaux prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP. Journées de surveillance et suivi écologique prises en compte dans le temps de travail des agents du PNP : tournées terrain + SE2
Outils financiers :	FGMN + collectivités Budget propre PNP

Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs et au-delà.
Objets de contrôles :	Accusé de réception des travaux et pose des panneaux
Indicateurs de suivi :	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentiers redéfinis et restaurés - Signalétique en place <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de randonneurs "perdus" (observations conduites lors des périodes sensibles par les agents du PNP lors de leurs tournées) - Réussite des nichées de grands tétras et présence hivernale sur ces zones (suivi conduit dans le cadre de SE2 + tournées terrain).

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	1 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an En fonction des planifications annuelles de travaux					
Mesure 2 :	A évaluer selon la planification annuelle des travaux (devis à faire effectuer)					
Mesure 3 :	2 j agent PNP par sentier restauré (selon planification annuelle) / an					
Mesure 4 :	Inclus dans SE2 + tournées terrain					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 3 jours d'agent PNP : 540 euros TTC
- 1 jour de technicien PNP : 250 euros TTC

Réalisation des poteaux de balisage sentier : 500 euros TTC

Devis à effectuer pour les réfections de sentiers

Journées dévolues au suivi écologique et à la surveillance incluses dans SE2 + temps de travail agents PNP (tournées de terrain)

Coût total de l'action : 1290 euros et montant à évaluer (devis)

790 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

500 euros TTC sur FGMM + collectivités

Devis à obtenir pour les réfections de sentiers : coût sur FGMM + FEADER + collectivités

5.2.b – LES FICHES ACTIONS RELATIVES A L'AMELIORATION / MAINTIEN / RESTAURATION DE LA QUALITE DES HABITATS D'ESPECES :

ACTIVITE PASTORALE :

Gestion / Aménagement / Restauration de milieux :

HE1) Restauration de zones favorables à la Perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et Aspé Priorité 1

HE2) Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux Priorité 2

Modification des usages :

HE3) Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux Priorité 3

ACTIVITE FORESTIERE :

Gestion / Aménagement / Restauration de milieux :

HE4) Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du Pic noir Priorité 3

HE5) Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras Priorité 3

HE6) Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers sur la zone d'Ayrues Priorité 2

Les actions suivantes, intégrées dans le DOCOB Habitats « Ossoue, Aspé, Cestrède » rempliront aussi les objectifs visés au sein de ce DOCOB vis-à-vis de la qualité des habitats :

Fiche action "Agro-pastoralisme" P4 : « *Lutter contre l'embroussaillage des bas de versant d'Ossoue* » Priorité 1

Fiche action "Agro-pastoralisme" P1 : « *Pérenniser ou développer la pratique de la fauche sur le plateau de Saugué* » Priorité 1

Fiche action "Agro-pastoralisme" P5 : « *Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue* » Priorité 1

Fiche action "Agro-pastoralisme" P6 : « *Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé* » Priorité 1

Fiche action "Agro-pastoralisme" P7 : « *Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué* » Priorité 1

Ces fiches actions seront reprises ici et adaptées aux spécificités oiseaux. Seules les mesures concernant directement les oiseaux seront reprises dans la présentation de ces fiches actions au sein de ce DOCOB. Les ajouts traitant des oiseaux dans le cadre des mesures retenues sont en gras dans le texte de ces fiches actions.

Action	HE-1	Restauration de zones favorables à la Perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et Aspé	Priorité 1
---------------	-------------	---	-------------------

Contexte :	L'évolution des milieux d'estives sur les zones d'Aspé, Saugué et Ossoue, avec le développement du couvert à genévrier, du rhododendron et des graminées colonisatrices, rend ces zones moins favorables à la Perdrix grise de montagne tant pour l'installation de nichées que pour la réussite de ces nichées.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne
Objectifs :	Accroître l'habitat d'espèce favorable à la nidification de la Perdrix grise de montagne en ouvrant le milieu tout en laissant des zones de couvert pour l'hiver et pour la nidification, et des genévriers et fruticées pour les autres espèces
Pratiques actuelles :	Brûlage non contrôlé du genévrier, pâturage laissé libre Absence d'une commission locale d'écobuage
En cours :	Actions prévues sur ces milieux dans le cadre du DOCOB Habitats « Ossoue, Aspé, Cestrède », et notamment la fiche action P7
Changements attendus :	Augmentation du nombre de compagnies, voire de la taille des compagnies
Périmètre d'application :	Vallon d'Ossoue (surtout en rive gauche du gave d'Ossoue) et zones d'Aspé et Saugué

Descriptif des engagements :

En cours :	Actions prévues sur ces milieux dans le cadre du DOCOB Habitats « Ossoue, Aspé, Cestrède » et notamment la fiche action P7
Mesure 1 :	Code opération : HE1 – Gall – m1 – Pastoralisme/gestion des milieux Instituer une commission locale d'écobuage
Mesure 2	Code opération : HE1 – Gall – m2 – Pastoralisme/gestion milieu Etablir avec la Commission locale d'écobuage un itinéraire technique prévoyant les zones à brûler chaque année dans le cadre d'un plan de gestion des estives. Cartographier les zones à traiter et piquer les genévriers et rhododendrons à laisser en place
Mesure 3	Code opération : HE1 – Gall – m3 – Pastoralisme/restauration des milieux Brûlage expérimental des pieds de genévrier et rhododendron accompagné d'un débroussaillage mécanique sur les zones à traiter en mai-juin
Mesure 4	Code opération : HE1 – Gall – m4 – Pastoralisme/restauration des milieux Rédiger et appliquer un cahier des charges de pâturage permettant de maintenir l'état d'ouverture des milieux (à intégrer au plan de gestion pastoral de la zone)
Mesure 5	Code opération : HE1 – Gall – m5 – Pastoralisme/gestion des milieux Sur les zones traitées, mise en place de protections pour éviter le surpâturage de la myrtille sur les sites intéressants
Mesure 6 :	Code opération : HE1 – Gall – m6 – Pastoralisme/suivi écologique Evaluer la fréquentation des zones traitées par les oiseaux et voir l'impact sur la taille des compagnies (inclus dans SE3)

Nature de l'action :	Mesure de gestion des habitats d'espèce
Contractants potentiels :	C.S.V.B., autres prestataires, société de chasse « Chasseurs barégeois »
Partenaires concernés :	CRPGE, PNP, FDC 65
Assistance :	Observatoire des Galliformes de Montagne
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, Commission syndicale, société de chasse « Chasseurs barégeois », commission locale d'écobuage
Modalité de l'aide :	Journées de repérage et cartographie des zones par agents du PNP prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Coût des travaux de restauration des milieux Temps de travail des personnels FDC et société de chasse

Montant de l'aide :	Devis à faire pour la restauration des milieux (2 j de travail / ha) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC et société de chasse Journées de suivi écologique incluses dans fiche action SE4
Outils financiers :	Budget propre PNP FEADER + Etat
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs.
Objets de contrôles :	Superficie et nombre de zones prises en compte
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Nombre de zones traitées - Superficie traitée Indicateurs de résultats : - Nombre de compagnies et taille de ces compagnies sur les zones traitées (en lien avec SE4) - Evolution de la végétation sur les zones traitées

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens
des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1	A évaluer					
Mesure 2	10 j agent PNP 10 j agent FDC					
Mesure 3 :	A évaluer chaque année					
Mesure 4 :	2 j agent PNP / an					
Mesure 5 :	2 j agent PNP (selon zones) / an					
Mesure 6 :	Inclus en SE4					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 34 jours d'agent PNP : 6120 euros TTC
- 10 jours personnel FDC ou société : 1800 euros TTC
- Devis à réaliser pour la restauration des milieux

Journées dévolues au suivi écologique prises en compte dans SE4

Coût total de l'action : 7920 euros et montant à évaluer (devis)

6120 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Au titre de l'animation du DOCOB : 1800 euros TTC (personnel FDC ou société = prestation de service), crédits Etat et FEADER

Contrats Natura 2000 pour les travaux de restauration

Devis à obtenir pour la restauration des milieux : crédits Etat et FEADER

Outils financiers :	MAP + FEADER PDRH mesures 323 et 214 (MAE) FNADT FEADER : animation pastorale (mesure 323) Collectivités locales : équipements pastoraux (mesure 323) Budget propre PNP (mesure 2)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Mise en place d'un plan de gestion pastoral - Mise en place d'un entretien par pastoralisme Indicateurs de résultats : - Evolution de la fréquentation par la Perdrix grise de montagne, du Crave à bec rouge et autres espèces (lien avec SE4, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC + Ch barégeois	A voir selon besoins				
Mesure 2 :	4 j agent PNP (inclus SE4-6-7) / an 4 j agent FDC + Ch barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 4 jours d'agent PNP : 720 euros TTC
- 28 jours agent FDC et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE4, SE6 et SE7)

Devis à évaluer si mise en place d'un gardiennage

Coût total de l'action : 6120 euros TTC et montant à évaluer (devis)

720 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

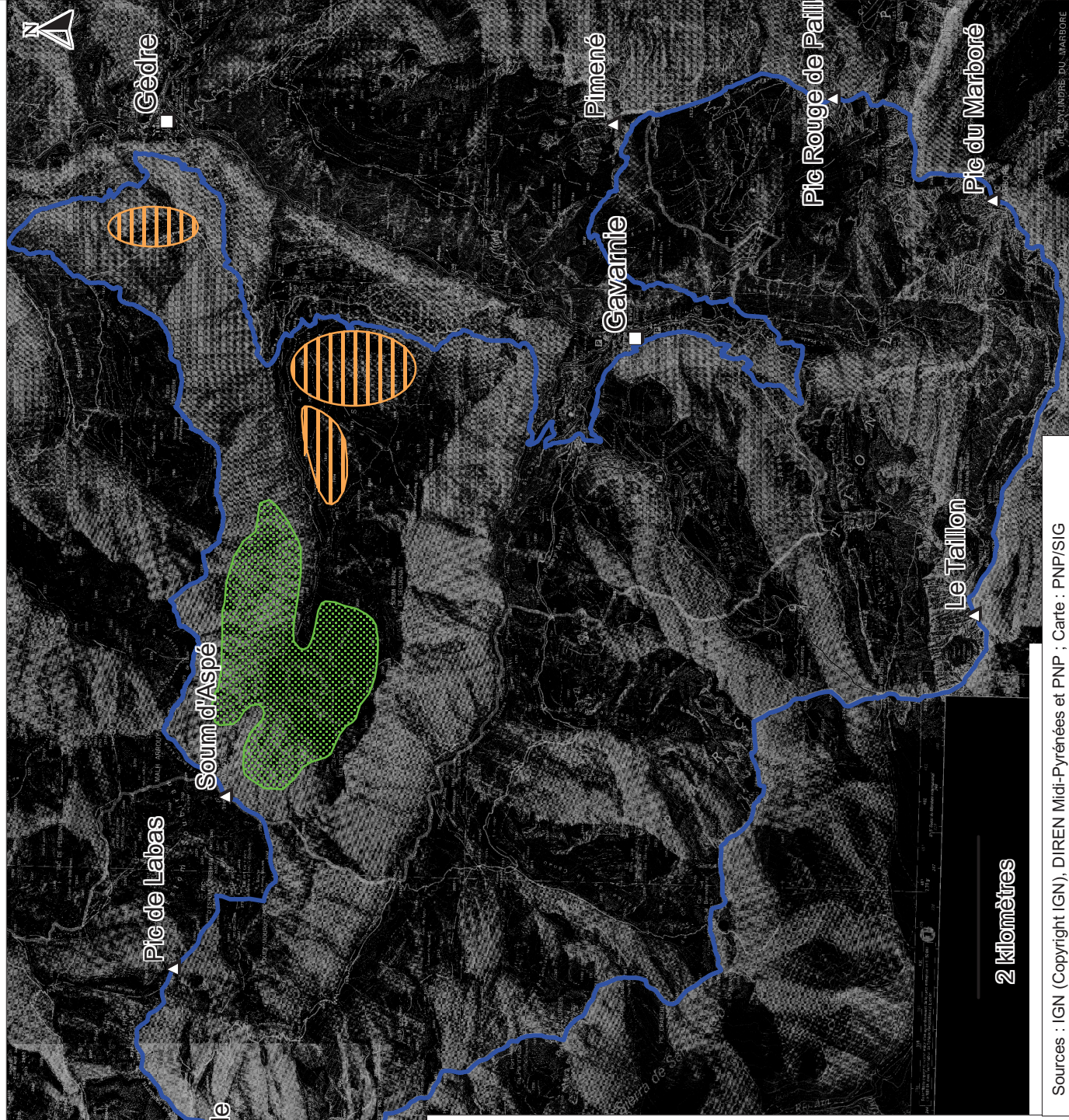
Crédits MAE + FNADT + FEADER mesures 323 et 214 PDRH + collectivités territoriales (à évaluer)



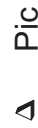
Les Pyrénées
Parc National

Carte n° 14 :

LES ACTIONS PASTORALES SUR L'ESTIVE D'ASPE-SAUGUE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"



Légende



Pic

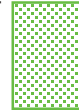


Village



Limites de la ZPS du 21/04/2006

FICHE ACTION P-MH2 : Assurer un pâturage sur les quartiers ovins d'Aspé



Mesure 1 : Organiser le pâturage ovin

FICHE ACTION P-RH2 : Lutter contre la fermeture des milieux

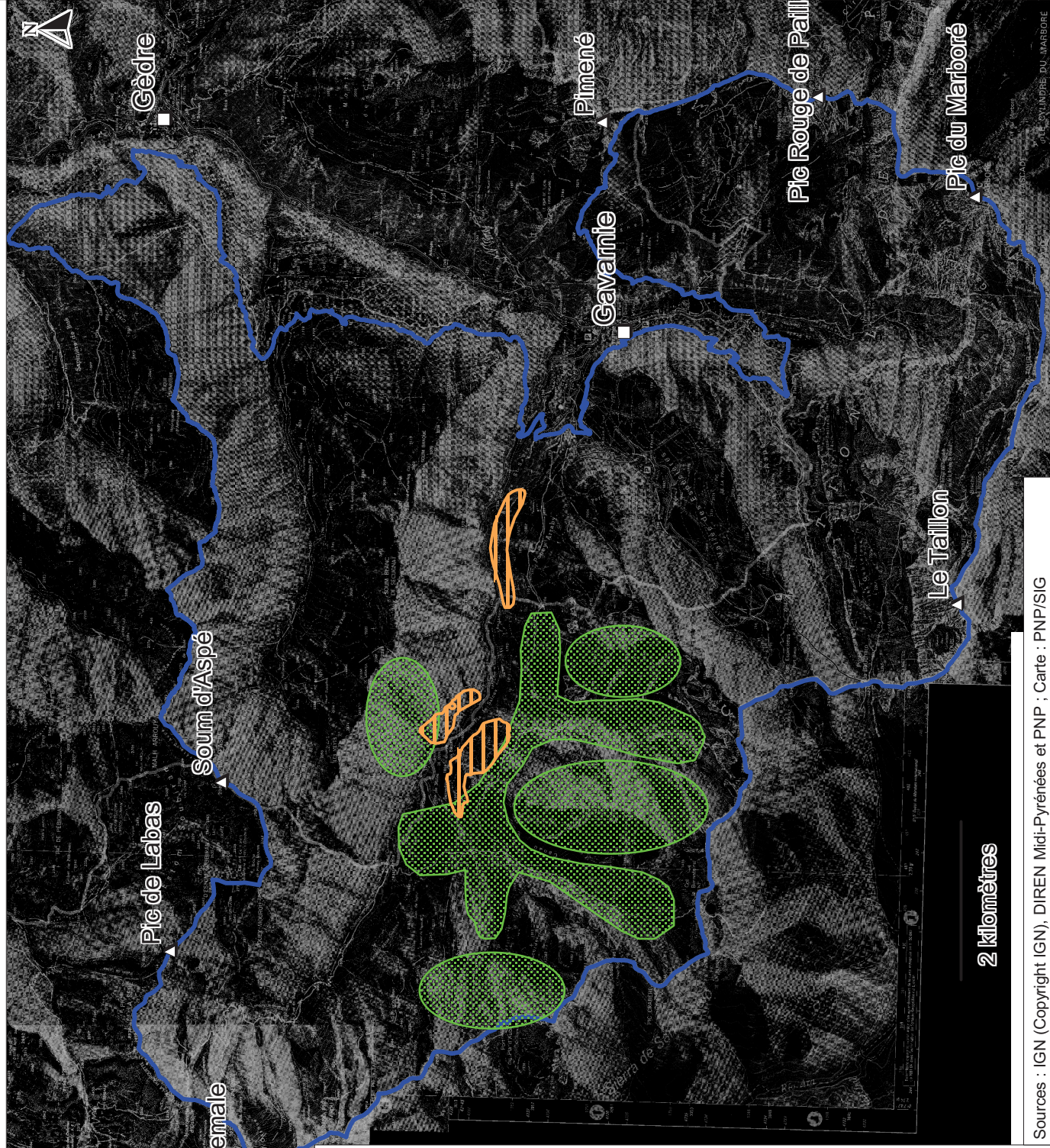


Mesures 1 et 2 : Gestion par le pâturage, entretien par brûlage et débroussaillage

2 kilomètres



LES ACTIONS PASTORALES SUR L'ESTIVE D'OSSOUE SUR LA ZPS FR 7310088 "CIRQUE DE GAVARNIE"



Légende

▲ Pic

□ Village

▭ Limites de la ZPS du 21/04/2006

FICHE ACTION P-RH1 : Lutter contre l'embroussaillage dans le bas de versant

▨ Mesures 1 et 2 : Gestion par le pâturage et entretien par brûlage et débroussaillage

FICHE ACTION P-MH1 : Organiser le pâturage pour valoriser les quartiers d'altitude

▩ Mesure 1 : Gestion par le pâturage

2 kilomètres

Action	HE-2	Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux	Priorité 2
---------------	-------------	--	-------------------

Contexte :	La fermeture des milieux avec fruticées, le brûlage des genévriers, l'évolution des pré-bois et la disparition des haies entraînent une diminution tant des biotopes favorables aux Passereaux que la disparition de sites de nidification pour certaines espèces (Pie-grièche écorcheur notamment).
Espèces concernées :	Merle à plastron, Crave à bec rouge, Pie-grièche écorcheur, Monticole de roche
Objectifs :	Favoriser la présence de genévriers et fruticées pour la reproduction de la Pie-grièche écorcheur, éviter la fermeture des milieux d'alimentation pour toutes les espèces (pelouses, estives) ou de nidification pour le Merle à plastron et le Monticole de roche (éboulis)
Pratiques actuelles :	Brûlage des genévriers, absence de gestion des haies, fermeture des zones à fruticées, évolution des éboulis suite à l'envahissement par graminées et landines. Sur certaines zones, sous les ouvrages électriques, il y a nécessité pour RTE d'intervenir afin de limiter le développement de boisements conformément à la réglementation en vigueur.
En cours :	Actions de gestion des milieux au sens large par l'augmentation de la pression pastorale prévues dans le DOCOB Habitats « Ossoue, Aspé, Cestrède » (voir notamment les fiches actions P4 et P7)
Changements attendus :	Evolution positive des abondances en Passereaux, et notamment de la Pie-grièche écorcheur.
Périmètre d'application :	Pouey Arraby, Saugué, versant bas d'Ossoue, versant bas d'Aspé, Soulan de Saugué, bas Espécières, Mourgat.

Descriptif des engagements :

En cours :	Remise en route du pâturage sur le haut d'Aspé (voir fiche action P6 du DOCOB Habitats « Ossoue, Aspé, Cestrède »)
Mesure 1	Code opération : HE2 – Pass – m1 – Pastoralisme/connaissance Cartographie fine des zones de reproduction de la Pie-grièche écorcheur et des Merle à plastron et Monticole de roche
Mesure 2	Code opération : HE2 – Pass – m2 – Pastoralisme/gestion milieu Evaluation des actions ponctuelles de gestion des genévriers, haies et ligneux hauts sur ces zones
Mesure 3	Code opération : HE2 – Pass – m3 – Pastoralisme/restauration-entretien milieu Coupe, brûlage dirigé et éclaircissements par débroussaillage si nécessaire
Mesure 4	Code opération : HE2 – Pass – m4 – Pastoralisme/suivi écologique Suivi de l'évolution des populations sur secteurs témoins en début et fin de DOCOB (cf. action SE5)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB, ONF, prestataires divers
Partenaires concernés :	CVBS, CRPGE, CRBPO, RTE selon zones et présence d'ouvrages
Assistance :	CRBPO
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, CSVB
Modalité de l'aide :	Journées de repérage et cartographie des zones par agents du PNP prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Coût des travaux de restauration des milieux
Montant de l'aide :	Devis à faire pour la restauration des milieux (2 j de travail / ha) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées dévolues à l'évaluation des aménagements prises en compte dans le cadre de SE5 et SE7

Outils financiers :	Budget propre PNP FEADER + crédits MAP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs.
Objets de contrôles :	Superficie et nombre de zones prises en compte
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Nombre de zones traitées Indicateurs de résultats : - Evolution de la densité de la pie-grièche écorcheur (en lien avec SE5 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens
des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1	30 j agent PNP 5 j technicien PNP					
Mesure 2 :	10 j agent PNP 3 j technicien PNP					
Mesure 3	A évaluer	A évaluer				
Mesure 4	Inclus dans SE5 et SE7					Inclus dans SE5 et SE7

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 40 jours d'agent PNP : 7200 euros TTC
- 8 jours de technicien PNP : 2000 euros TTC
- Evaluation des travaux de débroussaillage et coupe à faire

Journées de suivi écologique prises en compte dans SE5 et SE7 (temps travail agents PNP)

Coût total de l'action : 9200 euros et montant à évaluer (devis)

9200 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Contrats Natura 2000 pour les travaux de restauration

Devis à obtenir pour la restauration des milieux : crédits Etat et FEADER

Action	HE-3	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux	Priorité 3
---------------	-------------	--	-------------------

Contexte :	L'évolution des produits de traitement des troupeaux d'ovins et bovins, avec l'utilisation de produits à diffusion plus lente et à caractère systémique, couplée avec le traitement des animaux durant leur présence en estive, peut avoir des répercussions sur les ressources trophiques des Oiseaux du fait de l'impact de ces produits sur les populations d'Insectes suite à la rémanence de ces produits et de leur diffusion dans l'environnement via les excréments du bétail, ou bien suite à leur présence dans la laine.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Lagopède alpin, Grand tétras mais aussi toutes les autres espèces à un degré moindre (Merle à plastron, Monticole de roche, Pie-grièche écorcheur)
Objectifs :	Accroître les ressources trophiques en Insectes
Pratiques actuelles :	Certains éleveurs (peu nombreux) du département des Hautes-Pyrénées administrent des produits de traitement potentiellement nocifs pour la faune des invertébrés peu de temps avant la montée en estives.
En cours :	Aménagement des pratiques pour mise aux normes sanitaires du bétail en relation avec les vétérinaires locaux
Changements attendus :	Remplacement des produits par d'autres moins nocifs, modification des dates de traitement
Périmètre d'application :	L'ensemble du site Natura 2000

Descriptif des engagements :

En cours :	Description et évaluation des pratiques sanitaires dans les Hautes-Pyrénées dans le cadre d'un stage d'ingénieur agricole encadré par la DDAF 65 En 2007, les éleveurs du site (voire du département) ont prévu de rediscuter de leurs procédures de traitement
Mesure 1	Code opération : HE3 – Gall – m1 – Pastoralisme/gestion milieu Enquête auprès de tous les éleveurs et des vétérinaires associés de la zone pour identifier les produits utilisés et leur mode d'administration Nota bene 1 : cette enquête devra aussi inclure les éleveurs espagnols et leur législation propre afin d'évaluer la compatibilité des produits avec les recommandations côté français Nota bene 2 : une réunion sera à prévoir avec les éleveurs extérieurs (transhumants – surtout bovins) en début de saison pour faire le point avec eux
Mesure 2	Code opération : HE3 – Gall – m2 – Pastoralisme/gestion milieu Recherche avec les vétérinaires et les fabricants, en accord avec les éleveurs , de produits de substitution et évaluation de leur faisabilité d'application et utilisation
Mesure 3	Code opération : HE3 – Gall – m3 – Pastoralisme/gestion milieu Si nécessaire et faisable, mise en place des produits de substitution et de leurs modalités d'application
Mesure 4	Code opération : HE3 – Gall – m4 – Pastoralisme/gestion milieu Vérification de l'efficacité de ces produits in situ

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale à dominante pastorale
Contractants potentiels :	Éleveurs de la zone, C.S.V.B., vétérinaires locaux, partenaires espagnols
Partenaires concernés :	DDAF 65, DSV 65, Chambre d'Agriculture 65, C.S.V.B.
Assistance :	Ecoles Vétérinaires
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, C.S.V.B.

Modalité de l'aide :	Journées de temps agents pour l'enquête auprès des éleveurs et vétérinaires prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP
Montant de l'aide :	A définir en fonction des résultats de l'enquête faite auprès des éleveurs (pourra concerner tant l'achat de produits que l'aide à leur application si cela implique des manipulations supplémentaires du bétail) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel CSVB
Outils financiers :	Budget propre PNP Crédits européens et/ou Etat
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs.
Objets de contrôles :	Bonne application des traitements définis
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Nombre d'éleveurs concernés - Importance du bétail « bien » traité Indicateurs de résultats : - Evolution des populations d'insectes coprophages - Réussite des nichées de Galliformes surtout, mais aussi des autres espèces (lien avec SE3 et SE4 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	10 j agent PNP 3 j agent CSVB					
Mesure 2 :		5 j agent PNP 3 j agent CSVB				
Mesure 3 :		3 j agent PNP (selon besoin) / an + 3 j agent CSVB / an				
Mesure 4 :		3 j agent PNP / an + actions SE2 à SE4 + SE7				

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 15 jours d'agent (+ 24 possibles) : 2700 euros TTC (+ 4320 euros TC)
- 21 jours personnel CSVB : 3780 euros TTC
- Coût des produits et manipulation animaux à évaluer et définir selon résultats de l'enquête

Coût total de l'action : 6480 euros (voire 10800 euros) et montant à évaluer selon devis à établir

Pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Contrat Natura 2000 pour la prise en charge des modifications de traitements

Crédits européens et /ou Etat

Action	HE-4	Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation de rapaces forestiers ou du Pic noir	Priorité 3
---------------	-------------	--	-------------------

Contexte :	Les zones forestières du site sont peu étendues et comportent peu d'arbres de grande taille et d'un fort diamètre pouvant offrir des conditions de nidification ou installation au Pic noir ou aux grands rapaces forestiers.
Espèces concernées :	Pic noir (et par contrecoup la Chouette de Tengmalm), Circaète Jean-le-Blanc
Objectifs :	Accroître les potentialités en sites de nidification pour ces espèces
Pratiques actuelles :	Les plans d'aménagements forestiers incluent des pratiques déjà favorables à ces espèces. Sur certaines zones, sous les ouvrages électriques, il y a nécessité pour RTE d'intervenir afin de limiter le développement de boisements conformément à la réglementation en vigueur
En cours :	Coupe et affouage envisagés sur certaines parcelles (notamment Bois de Saint-Savin)
Changements attendus :	Accroissement des vieux arbres à fort diamètre, non-exploitation des résineux de grande taille dont la cime est cassée
Périmètre d'application :	Zones forestières du site

Descriptif des engagements :

En cours :	Prévision de coupes forestières dans les bois de Saint-Savin et Bourlic. L'ONF prendra en compte dans la révision (en cours) de l'aménagement de la forêt domaniale de Gavarnie (canton Mourgat) et de la forêt de la commission syndicale de la vallée de Barèges (2007 et 2008) les recommandations suivantes : - conservation des arbres à fort diamètre (surtout le hêtre) en vue de favoriser la nidification du Pic noir et par contrecoup de la Chouette de Tengmalm - non exploitation de résineux de grande taille à houppier large (pins) ou à cime cassée en vue de favoriser la nidification de grands rapaces tels que le Circaète Jean-le-Blanc.
Mesure 1	Code opération : HE4 – Rap/Pic – m1 – Gestion forestière/gestion milieu Recensement des arbres potentiellement intéressants par cartographie sur le site et marquage conjoint avec l'ONF
Mesure 2	Code opération : HE4 – Rap/Pic – m2 – Gestion forestière/gestion milieu Intégration des recommandations et des arbres intéressants dans les plans d'aménagement forestiers en cours sur le site (en relation avec ONF)
Mesure 3 :	Code opération : HE4 – Rap/Pic – m3 – Gestion forestière/suivi écologique Evaluation de l'impact des ces mesures sur la présence et la fréquentation des zones forestières par les oiseaux (en lien avec SE1 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure d'amélioration environnementale d'habitats d'espèces
Contractants potentiels :	ONF, CSVB
Partenaires concernés :	ONF, CSVB, Nature Midi-Pyrénées, RTE selon zones et présence d'ouvrages
Assistance :	Nature Midi-Pyrénées, LPO, ONF
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, ONF
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent pour la cartographie et le marquage des arbres prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents ONF pour la révision et modification des plans d'aménagement forestier : définition d'îlots de vieillissement, marquage des arbres, évaluation de l'intérêt ornithologique des zones forestières (en collaboration avec les agents PNP) Crédits européens + FG MN (mesure R : création d'îlots de sénescence) au-delà de ce que prévoient les DRA-SRA

Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel ONF (une partie est prise en compte dans le cadre de la révision des aménagements)
Outils financiers :	Budget propre PNP Crédits européens
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs.
Objets de contrôles :	Présence d'arbres marqués à conserver et d'îlots de vieillissement
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Marquage des arbres intéressants réalisé - Intégration des recommandations dans les plans d'aménagement forestier Indicateurs de résultats : - Nombre de loges de Pic noir sur le site (en lien avec SE7) - Nombre de nids de grands rapaces forestiers (en lien avec SE1)

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens
des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	6 j agent PNP / an 3 j agent ONF / an					
Mesure 2 :	Mesure non rémunérée : prise en compte dans la rédaction des plans d'aménagement forestier					
Mesure 3 :	Inclus dans SE1 et SE7					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 18 jours d'agent PNP : 3240 euros TTC
- 9 jours d'agent ONF : 5004 euros TTC

Journées de suivi écologique prises en compte dans le temps de travail des agents du PNP (SE1 et SE7)

Coût total de l'action : 8244 euros TTC

3240 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre du PNP au titre de la contribution Natura 2000

5004 euros TTC dont une partie est prise en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) de l'ONF, l'autre partie (travail spécifique lié à la mise en œuvre des actions du DOCOB non intégrables au plan d'aménagement forestier) sera financée par FGMN (à évaluer)

Action	HE-5	Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras	Priorité 3
---------------	-------------	--	-------------------

Contexte :	Les forêts présentes sur le site sont peu exploitées; si ce n'est par affouage. La majeure partie d'entre elles sont des forêts de protection, certaines ayant été plantées et révélant une homogénéité du peuplement peu favorable au Grand tétras.
Espèces concernées :	Grand tétras
Objectifs :	Créer des trouées dans le peuplement forestier des bois de Bourlic, Mourgat, favoriser les conditions d'apparition de bosquets de résineux dans le bois de Saint-Savin et les bois de Bourlic et Mourgat
Pratiques actuelles :	Coupes d'affouage et peu d'exploitation. Sur certaines zones, sous les ouvrages électriques, il y a nécessité pour RTE d'intervenir afin de limiter le développement de boisements conformément à la réglementation en vigueur.
En cours :	Coupe d'affouage prévue sur Saint-Savin
Changements attendus :	Meilleure adéquation du peuplement forestier aux besoins écologiques du Grand tétras
Périmètre d'application :	Bois de Bourlic, Mourgat, Saint-Savin et bas du bois d'Arribama

Descriptif des engagements :

En cours :	Coupe d'affouage sur Saint-Savin et coupe des mélèzes sur Bourlic. Cette démarche recueille l'approbation de l'ONF mais nécessite l'approbation préalable de la CSVB pour sa réalisation en forêt syndicale de la vallée de Barèges. Nécessité d'une réflexion pour intégrer d'autres systèmes d'affouage (câble Larix, câble lasso ou zig-zag) afin de diminuer l'impact des infrastructures liées à l'affouage (en intégrant à la réflexion les problèmes de coût).
Mesure 1	<u>Code opération : HE5 – Gall – m1 – Gestion forestière/gestion milieu</u> Cartographie des zones boisées et sélection des parcelles nécessitant une intervention, en relation avec l'ONF
Mesure 2	<u>Code opération : HE5 – Gall – m2 – Gestion forestière/gestion milieu</u> Prise en compte dans les plans d'aménagement forestier en relation avec l'ONF
Mesure 3	<u>Code opération : HE5 – Gall – m3 – Gestion forestière/restauration milieu</u> Réalisation des travaux si besoin de travaux spécifiques non inclus dans les plans d'aménagement forestier
Mesure 4	<u>Code opération : HE5 – Gall – m4 – Pastoralisme/suivi écologique</u> Suivi de l'évolution de la fréquentation des bois par le Grand tétras en réponse aux aménagements (en lien avec SE2 et tournées terrain des agents)

Nature de l'action :	Mesure environnementale d'amélioration d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	ONF
Partenaires concernés :	ONF, CSVB, Commune de Gavarnie, RTE sur certaines zones avec présence d'ouvrages
Assistance :	ONF, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, ONF
Modalité de l'aide :	Incluse dans l'action HE4 pour les mesures 1 et 2 Journées de temps agent PNP pour le suivi de la fréquentation (en lien avec SE2) Journées d'agents ONF pour suivi travaux (mesure 3)
Montant de l'aide :	Inclus dans l'action HE4 pour les mesures 1 et 2 Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 3) : Crédits européens + FGMN Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel ONF (pour suivi travaux – mesure 3)

Outils financiers :	Inclus dans l'action HE4 FEADER + FGMM pour mesure 3 ; mesure J du PDRN (si besoin) Budget propre PNP (mesure 4)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs.
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Carte phytosociologique des peuplements réalisée - Intégration des recommandations dans les plans d'aménagement forestier Indicateurs de résultats : - Evolution de la fréquentation par le Grand tétras (en lien avec SE2)

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens
des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	Inclus dans HE4					
Mesure 2 :	A évaluer en fonction du planning de mise à jour des plans d'aménagement forestier					
Mesure 3 :		A évaluer selon devis				
Mesure 4 :	Inclus dans SE2					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

Evaluation des travaux de coupe spécifiques à faire (selon coût unitaire ATDJ de l'ONF : en 2006, 411 € HT/jour)

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE2)

Coût total de l'action : à évaluer (devis)

Devis à obtenir pour les travaux d'ouverture spécifiques : FEADER + FGMM, à évaluer

Contexte :	Sur la zone d'Ayrues, en dessous du site de nidification du Gypaète barbu, le développement des ligneux (bouleau, noisetier, rhododendron) a créé une zone de refuge favorable au Sanglier qui occasionne des dégâts à proximité tout en venant s'y réfugier. Il a aussi réduit la zone favorable au Grand tétras et a modifié le milieu de telle façon que ce site n'est plus qu'occasionnellement fréquenté par la Perdrix grise de montagne, autrefois présente sur l'estive locale. On note aussi la proximité du site de nidification du Gypaète barbu, en relation avec les battues nécessaires pour réguler la population de sangliers. La zone est aussi favorable au Grand tétras qui y trouve des conditions favorables en hiver et à l'automne.
Espèces concernées :	Gypaète barbu, Grand tétras, Perdrix grise de montagne
Objectifs :	Aménager le milieu pour le rendre favorable à la Perdrix grise de montagne tout en lui gardant son attrait pour le Grand tétras et en créant des layons pour faciliter la chasse au Sanglier.
Pratiques actuelles :	Absence d'entretien de la zone. Sur certaines zones, sous les ouvrages électriques, il y a nécessité pour RTE d'intervenir afin de limiter le développement de boisements conformément à la réglementation en vigueur
En cours :	Opérations d'entretien sous la ligne THT par RTE
Changements attendus :	Evolution du milieu
Périmètre d'application :	Ayrues

Descriptif des engagements :

En cours :	Protection des prairies aux alentours par la FDC 65 en cas de dégâts
Mesure 1	Code opération : HE6 – Rap/Gall – m1 – Gestion forestière/connaissance Cartographie et évaluation de la zone en termes de biotope pour le Grand tétras et la Perdrix grise de montagne et de refuge pour le Sanglier
Mesure 2	Code opération : HE6 – Rap/Gall – m2 – Gestion forestière/restauration milieu Intervention pour éclaircir le pré-bois et couper les ligneux bas ou semi-ligneux hauts. Installation de zones de passage pour intervenir sur le Sanglier
Mesure 3	Code opération : HE6 – Rap/Gall – m3 – Gestion forestière/suivi écologique Suivi de la fréquentation par le Sanglier et par le Grand tétras ainsi que par la Perdrix grise de montagne (en lien avec SE2 et SE4 pour partie ; suivi spécifique pour la surveillance présence et dégâts sanglier)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	ONF, CSVB, prestataire, RTE
Partenaires concernés :	ONF, commune de Gèdre, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », RTE sur certaines zones avec présence d'ouvrages
Assistance :	ONCFS, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65
Modalité de l'aide :	FEADER + FFGMN pour travaux d'éclaircissement (mesure 2) ; mesure G du PDRN Journées de temps agent pour la cartographie et le suivi de la fréquentation prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1 et 3) Journées d'agents FDC 65 (mesures 1 et 3)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 3) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 3) Journées personnel FDC 65 (mesure 3)

Outils financiers :	FEADER + FGMN pour mesures 2 et 3 Budget propre PNP (mesures 1 et 3)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Travaux d'éclaircissement réalisés Indicateurs de résultats : - Evolution de la fréquentation par le Grand tétras (lien avec SE2 et SE4) - Evolution de la fréquentation par le Sanglier et des dégâts locaux

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	10j agent PNP 4 j agent FDC + Ch barégeois					
Mesure 2 :		A évaluer (devis)				
Mesure 3 :	5 j agent PNP / an 4 j agent FDC + Ch barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 40 jours d'agent PNP : 7200 euros TTC
- 28 jours agent FDC 65 et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC

Evaluation des travaux d'éclaircissement spécifiques à faire (voir coût unitaire ATDJ ONF : 411 € HT/jour)

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE2 et SE4)

Journées de suivi des dégâts sangliers (mesure 3) : crédits européens intégrées au montant total des journées agents FDC 65 et Chasseurs barégeois

Coût total de l'action : 12600 euros et montant à évaluer (devis)

7200 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Devis à obtenir pour les travaux d'ouverture spécifiques : FEADER + FGMN

spécifiques à la problématique Oiseaux

PERENNISER OU DEVELOPPER LA PRATIQUE TRADITIONNELLE DE LA FAUCHE SUR LE PLATEAU DE SAUGUE PRIORITY : 1

Contexte :	Si la pratique de la fauche a commencé à décliner dans la vallée de Gavarnie au cours des années soixante, le plateau de Saugué demeure bien utilisé. En effet, la facilité d'accès au site et la pente limitée permettent de maintenir cette activité, voire de l'étendre comme ce fût le cas en 2003. A la richesse floristique de ces milieux s'ajoute une valeur culturelle liée au petit patrimoine hydraulique et au bâti. La déprise se manifeste néanmoins par l'abandon d'une grande partie des anciennes rigoles d'irrigation et de drainage qui provoque parfois des dégâts aux prés de fauche, par le cantonnement des zones fauchées dans les parties les plus facilement mécanisables et par le manque d'entretien des granges foraines. Ces milieux constituent pour la Perdrix grise de montagne un secteur attirant, notamment durant la période hivernale quand les oiseaux s'y regroupent. Les haies, liées aux rigoles, et les murets et arbustes liés à la présence du patrimoine bâti constituent aussi des sites favorables à l'avifaune en général..
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Merle à plastron
Objectifs :	Par le maintien et le développement de la fauche sur le plateau, et l'entretien et la valorisation agricole du patrimoine, notamment des rigoles et des granges, améliorer l'habitat (notamment hivernal) de la Perdrix grise de montagne ainsi que l'habitat d'alimentation pour le Crave à bec rouge principalement.
Pratiques actuelles :	Présence de zones fauchées et entretenues sur le bas des pentes et sur le plateau
En cours :	Abandon des parcelles pentues et peu mécanisables
Changements attendus :	Evolution du milieu
Périmètre d'application :	Plateau de Saugué (inclus en majeure partie, mais pas entièrement, dans le site Z.P.S. « Cirque de Gavarnie »)

Descriptif des engagements :

En cours :	Fiche action du DOCOB Habitats "Ossoue, Aspé, Cestrède"
Mesure 1	Code opération : P1 – m1 – Pastoralisme/gestion milieu Evaluer l'intérêt de ces parcelles pour la Perdrix grise de montagne
Mesure 2	Code opération : P1 – m2 – Pastoralisme/gestion milieu Présence, ou possibilité d'implanter, des arbustes et fruticées le long de ces rigoles. Améliorer les pratiques de fauche ; développement de la fauche en parallèle
Mesure 3	Code opération : P1 – m3 – Pastoralisme/suivi écologique Suivi de la fréquentation des zones aménagées par la Perdrix grise de montagne, le Crave à bec rouge et le Merle à plastron (voir SE4 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », Chambre d'agriculture 65, CRPGE
Assistance :	ONCFS, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65, CSVB
Modalité de l'aide :	MAE + FEADER pour travaux de fauche et entretien / réhabilitation rigoles (PDRH mesures 323 + 214) Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)

Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 2) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 3) Journées personnel FDC 65 (mesure 3)
Outils financiers :	FEADER + FG MN pour mesure 2 FGMN, FEADER Collectivités locales Budget propre PNP (mesure 3)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Travaux d'éclaircissement réalisés Indicateurs de résultats : - Evolution de la fréquentation par la Perdrix grise de montagne et le Crave à bec rouge (lien avec SE4 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC +Ch barégeois					
Mesure 2 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC +Ch barégeois					
Mesure 3 :	5 j agent PNP (inclus SE4 et SE7) / an 4 j agent FDC + Ch barégeois /an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 4 jours d'agent PNP : 720 euros TTC
- 28 jours agent FDC 65 et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC
- Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE4 et SE7)

Devis à évaluer si travaux spécifiques de réhabilitation de prairies ou de rigoles (avec ou sans plantation de fruticées et arbustes)

Coût total de l'action : 6120 euros et montant à évaluer (devis)

720 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Crédits MAE + FEADER mesures 323 et 214 PDRH (à évaluer)

LUTTER CONTRE L'EMBOUSSAILLEMENT DES BAS DE VERSANT D'OSSOUE

PRIORITE : 1

Contexte :	La rive droite comme la rive gauche du gave d'Ossoue subissent un embroussaillage remarqué par les éleveurs locaux. Actuellement, les bas de versant de la rive droite sont dominés par la myrtille, voire la callune ou le rhododendron tandis que genévriers et callune se développent à un rythme rapide en rive gauche. L'embroussaillage et la fermeture par de telles espèces limitent les zones de nidification pour la Perdrix grise de montagne, ainsi que les zones de chasse pour le Circaète Jean-le-Blanc.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Pie-grièche écorcheur
Objectifs :	Eviter l'embroussaillage et l'uniformisation de ces secteurs riches, pour préserver ou restaurer la mosaïque d'habitats de pelouses et landes existantes et permettre le maintien d'espèces animales à enjeu
Pratiques actuelles :	Faible présence de bovins d'origine espagnole
En cours :	Fermeture des milieux
Changements attendus :	Evolution du milieu avec re-création de zones herbacées plus ou moins rases
Périmètre d'application :	Bas de versant des deux rives du gave d'Ossoue

Descriptif des engagements :

En cours :	Fiche action du DOCOB Habitats "Ossoue, Aspé, Cestrède"
Mesure 1	<p><u>Code opération : P4 – m1 – Pastoralisme/gestion milieu</u></p> <p>Dans le versant situé entre le Milhas, le Pla communal et le Hout de Viscos, ainsi qu'entre les lieux-dits « Pla de Salces » et « Serradiouse » en rive droite, prévoir des actions de débroussaillage et / ou de brûlage adaptés à la végétation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Secteurs dominés par la Callune, le Genévrier et la Myrtille</u>: Définir par la Commission Locale d'Ecobuage du canton de Luz (en cours de constitution) l'<u>itinéraire technique</u> pour réaliser des brûlages (écobuage) dirigés en fin d'automne. ▪ <u>Secteurs où le recouvrement en Rhododendron > 50 %</u>: Ménager quelques ouvertures et voies de pénétration (débroussaillage en mosaïque ou corridor) ▪ <u>Secteurs où des pieds de Genévrier se développent</u>: Repérer et réaliser un brûlage expérimental progressif des pieds de Genévrier <p><u>Remarque</u> : Le but n'est pas de supprimer tous les genévriers, zones « refuges » pour diverses espèces, mais de contenir leur progression au sein des pelouses. Il faudra prendre en compte la présence de la Perdrix grise de montagne (<i>Perdix perdix hispaniensis</i>), de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), notamment par le maintien de pieds de genévriers et de sorbiers hauts</p>
Mesure 2	<p><u>Code opération : P4 – m2 – Pastoralisme/suivi écologique</u></p> <p>Suivi de la fréquentation des zones aménagées par la Perdrix grise de montagne, le Crave à bec rouge, la Pie-grièche écorcheur et le Circaète Jean-le-Blanc (en lien avec SE4, SE6 et SE7)</p>

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », Chambre d'agriculture 65, CRPGE
Assistance :	ONCFS, OGM

Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65, CSVB
Modalité de l'aide :	MAE + FEADER (PDRH mesures 323 et 214) Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 2) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel FDC 65 (mesure 2)
Outils financiers :	PDRH mesures 323 et 214 pour mesure 1 FGMN, FEADER Collectivités locales Budget propre PNP (mesure 2)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Travaux d'éclaircissement réalisés - Mise en place d'un entretien par pastoralisme Indicateurs de résultats : - Evolution de la fréquentation par la Perdrix grise de montagne, la Pie-grièche écorcheur, le Circaète Jean-le-Blanc et le Crave à bec rouge (lien avec SE4, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre dans les 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC + Ch barégeois	A voir selon besoins				
Mesure 2 :	4 j agent PNP (inclus SE4-6-7) / an 4 j agent FDC + Ch barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 4 jours d'agent PNP : 720 euros TTC
- 28 jours agent FDC 65 et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE4, SE6 et SE7)

Devis pour travaux d'entretien des milieux

Coût total de l'action : 6120 euros + montant à évaluer (devis)

720 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Crédits MAE + FEADER mesures 323 et 214 PDRH (à évaluer)

ORGANISER LE PATURAGE POUR VALORISER LES SECTEURS HAUTS D'OSSOUE		PRIORITE : 1
Contexte :	La valeur culturelle donnée aux échanges transfrontaliers en rive droite d'Ossoue conduit à une utilisation particulière de cet espace pastoral riche : faible durée d'estive, quasi - absence de troupeaux ovins en rive droite. Ces spécificités et l'importance culturelle de ces échanges complexifient la gestion de ce territoire qui connaît actuellement un embroussaillage important des bas de versant, et une extension des pelouses à <i>Festuca eskia.</i> , tous phénomènes contraires au développement de la Perdrix grise de montagne, du Crave à bec rouge et autres espèces	
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, autres espèces	
Objectifs :	Eviter l'uniformisation de ces secteurs riches pour préserver, voire restaurer la mosaïque d'habitats de pelouses et landes existantes	
Pratiques actuelles :	Faible présence de bovins d'origine espagnole	
En cours :	Fermeture des milieux	
Changements attendus :	Evolution du milieu avec re-création de zones herbacées plus ou moins rases	
Périmètre d'application :	Quartiers subalpins de l'estive d'Ossoue	

Descriptif des engagements :

En cours :	Fiche action du DOCOB Habitats « Ossoue, Aspé, Cestrède »
Mesure 1	<p><u>Code opération : P5 – m1 – Pastoralisme/gestion milieu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier et négocier les possibilités d'accueil de troupeaux ovins sur les quartiers bovins en début et / ou fin de saison, avant l'arrivée des bovins espagnols ou après leur départ ▪ Négocier des conditions d'accueil de troupeaux ovins sur les quartiers hauts acceptables pour les espagnols <p>Établir un cahier des charges de pâturage (dates de pâturage, secteurs utilisés, chargements, type de gardiennage...) en rive gauche d'Ossoue, sur les secteurs hauts</p>
Mesure 2	<p><u>Code opération : P5 – m2 – Pastoralisme/suivi écologique</u></p> <p>Suivi de la fréquentation des zones aménagées par la Perdrix grise de montagne, le Crave à bec rouge, et autres espèces (en lien avec SE4, SE6 et SE7)</p>

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », Chambre d'agriculture 65, CRPGE
Assistance :	ONCFS, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65, CSVB
Modalité de l'aide :	Aide pour la rédaction du plan de gestion pastoral et pour la mise en place d'un troupeau MAP + FEADER mesure 323 Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 1) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel FDC 65 (mesure 2)

ASSURER UN PATURAGE A LONG TERME SUR LES QUARTIERS OVINS DE L'ESTIVE D'ASPE

PRIORITE : 1

Contexte :	Depuis 2003, un groupement de quatre éleveurs du pays Basque utilise les quartiers ovins du centre et du fond d'Aspé. Le maintien de la mosaïque de milieux de ce territoire de plus de 800 hectares dépend d'une gestion raisonnée des troupeaux ovins sur l'ensemble de cette zone. L'usage complémentaire de ces secteurs pour les brebis doit nécessairement être pris en compte pour assurer leur préservation et éviter une uniformisation par l'extension de ligneux bas ou d'herbacées sociales comme le gispet, extension défavorable à la Perdrix grise de montagne et au Crave à bec rouge
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, autres espèces
Objectifs :	Maintenir voire restaurer une mosaïque de pelouses et de landes par une gestion pastorale adaptée
Pratiques actuelles :	Faible présence de bétail d'origine non-valléenne
En cours :	Fermeture des milieux
Changements attendus :	Evolution du milieu avec re-création de zones herbacées plus ou moins rases
Périmètre d'application :	<u>Quartiers ovins</u> : le Soum Blanc, le Pourteillou, la Coste d'Aspé, le « fond » d'Aspé, la Pouyade et le Pla d'Arrouyes

Descriptif des engagements :

En cours :	Fiche action du DOCOB Habitats « Ossoue, Aspé, Cestrède »
Mesure 1 :	Code opération : P6 – m1 – Pastoralisme/gestion milieu <ul style="list-style-type: none"> ▪ A partir du diagnostic pastoral, et avec l'appui des éleveurs connaissant les quartiers du « fond » d'Aspé, établir un cahier des charges de pâturage précis (nombre d'animaux, périodes de pâturage par sous-quartiers, parcours journaliers, parcage nocturne mobile...) Réaliser un contrat de gestion incluant le respect de ce cahier des charges avec les éleveurs basques utilisant ces quartiers
Mesure 2 :	Code opération : P6 – m2 – Pastoralisme/suivi écologique Suivi de la fréquentation des zones aménagées par la Perdrix grise de montagne, le Crave à bec rouge, et autres espèces (en lien avec SE4, SE6 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », Chambre d'agriculture 65, CRPGE
Assistance :	ONCFS, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65, CSVB
Modalité de l'aide :	Aide au gardiennage et à présence troupeaux Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 1) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel FDC 65 (mesure 2)
Outils financiers :	MAP + FEADER + PDRH mesures 323 et 214 FNADT + FEADER Collectivités locales Budget propre PNP (mesure 2)

Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un plan de gestion pastoral - Mise en place d'un entretien par pastoralisme <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la fréquentation par la Perdrix grise de montagne, du Crave à bec rouge et autres espèces (lien avec SE4, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC + Ch barégeois	A voir selon besoins				
Mesure 2 :	4 j agent PNP (inclus SE4-6-7) / an 4 j agent FDC + Ch barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 4 jours d'agent PNP : 720 euros TTC
- 28 jours agent FDC et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE4, SE6 et SE7)

Devis pour l'entretien des milieux et la mise en place d'un gardiennage

Coût total de l'action : 6120 euros TTC + montant à évaluer (devis)

720 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Aide MAE pour soutien au gardiennage (à évaluer) : mesures 323 + 214 PDRH

LUTTER CONTRE LA FERMETURE DANS LA PARTIE BASSE DE L'ESTIVE D'ASPE PROCHE DU PLATEAU DE SAUGUE		PRIORITE : 1
Contexte :	Le quartier exposé au Nord est dominé par des nardaies et des pelouses fertiles fraîches entrecoupées de zones de landes à genévriers et rhododendron qui s'étendent à partir de landes fermées ou de croupes rocheuses. En exposition sud, dominant des pelouses à Brachypode localement envahies par callune, genévrier et raisin d'ours, avec un embroussaillage très net du lieu dit « Suberpeyre ». Pourtant, ce quartier vaste et riche est globalement bien utilisé par des troupeaux bovins locaux complétés par des extérieurs. La présence de ligneux n'est donc pas ici à interpréter comme un indice de sous-utilisation mais plutôt comme un défaut d'entretien du milieu.	
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, autres espèces	
Objectifs :	Maintenir, voire restaurer la mosaïque de pelouses et de landes en limitant la colonisation de ce secteur par les ligneux et l'extension des gispetières fermées	
Pratiques actuelles :	Faible entretien du milieu	
En cours :	Fermeture des milieux	
Changements attendus :	Diminution du brachypode	
Périmètre d'application :	La zone correspondant aux lieux dits « Les Laquettes », « Soulan de Saugué » et « Suberpeyre », de part et d'autre du gave d'Aspé en prolongement du plateau	

Descriptif des engagements :

En cours :	Fiche action du DOCOB Habitats « Ossoue, Aspé, Cestrède »
Mesure 1	<p>Code opération : P7 – m1 – Pastoralisme/gestion milieu</p> <p>Les laquettes » se caractérisent par des piquetés de genévriers au sein des pelouses. La Commission Locale d'Écobaiege du canton de Luz (en cours de constitution) pourra définir l'<u>itinéraire technique</u> pour réaliser chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le repérage des genévriers à brûler avec des représentants des chasseurs, éleveurs et scientifiques ▪ Le brûlage expérimental progressif des pieds de genévriers repérés selon la réglementation en vigueur ▪ Appliquer un cahier des charges de pâturage permettant de maintenir l'état d'ouverture de ces milieux (pose de clôture, conduite des troupeaux...) <p>« Suberpeyre » se caractérise par un recouvrement bas très dense par raisin d'ours et genévriers. Dans la zone basse où le recouvrement des ligneux est > 50% :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Débroussaillage mécanique (débroussailleuse) partiel ou brûlage (écobaiege) expérimental dirigé ▪ Appliquer un cahier des charges de pâturage permettant de maintenir l'état d'ouverture de ces milieux (pose de clôture, conduite des troupeaux...) <p>Remarque : Le but n'est pas de supprimer tous les genévriers, zones « refuges » pour diverses espèces, mais de contenir leur progression au sein des pelouses</p>
Mesure 2	<p>Code opération : P7 – m2 – Pastoralisme/suivi écologique</p> <p>Suivi de la fréquentation des zones aménagées par la Perdrix grise de montagne, le Crave à bec rouge, et autres espèces (en lien avec SE4, SE6 et SE7)</p>

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale d'habitat d'espèce
Contractants potentiels :	CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois », Chambre d'agriculture 65, CRPGE
Assistance :	ONCFS, OGM

Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65, CSVB
Modalité de l'aide :	Aide à l'entretien des milieux Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 1) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel FDC 65 (mesure 2)
Outils financiers :	MAP + FEADER + PDRH mesure 323 et 214 FNADT + FEADER Collectivités locales Budget propre PNP (mesure 2)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Mise en place d'un plan de gestion pastoral - Mise en place d'un entretien par pastoralisme - Réalisation des travaux d'entretien Indicateurs de résultats : - Evolution de la fréquentation par la Perdrix grise de montagne, du Crave à bec rouge et autres espèces (lien avec SE4, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	4 j agent PNP 4 j agent FDC + Ch barégeois	A voir selon besoins et devis CSVB				
Mesure 2 :	4 j agent PNP (inclus dans SE4-6-7) / an 4 j agent FDC + Ch barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 4 jours d'agent PNP : 720 euros TTC

- 28 jours agent FDC et « Chasseurs barégeois » : 5400 euros TTC

Journées de suivi écologique prises en compte dans fonctionnement courant PNP (dans le cadre de SE4, SE6 et SE7)

Devis pour entretien et gestion milieux

Coût total de l'action : 6120 euros TTC + montant à évaluer (devis)

720 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits européens : 5400 euros TTC (coût personnel FDC 65)

Aide MAE pour soutien au gardiennage (à évaluer)

FEADER + FGMM pour entretien des milieux (à évaluer) : mesures 323 + 214 PDRH

5.2.c – LES FICHES ACTIONS RELATIVES A LA NEUTRALISATION DES FACTEURS DE MORTALITE DIRECTE :

ACTIVITE PASTORALE :

Aménagement d'infrastructures / équipements :

FM1) Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles Priorité 1

INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENTS :

Aménagement d'infrastructures / équipements :

FM2) Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre Priorité 1

FM3) Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo Priorité 2

FM4) Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo Priorité 1

ACTIVITE FORESTIERE :

Aménagement d'infrastructures / équipements :

FM5) Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements (et devenus obsolètes) Priorité 1

Action	FM-1	Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles	Priorité 1
---------------	-------------	--	-----------------------------

Contexte :	Parmi les facteurs de mortalité des Galliformes, les collisions avec des clôtures ou les problèmes de circulation posés par la présence de grillages, même s'ils sont négligeables, représentent un facteur qu'il est possible de réduire facilement.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, Grand tétras
Objectifs :	Limiter les causes de mortalité accidentelle des Galliformes sur le site
Pratiques actuelles :	Présence de clôtures et grillages anciens, mise en place de clôtures électriques pour la contention du bétail
En cours :	Remplacement de certaines clôtures prévues en 2007
Changements attendus :	Moins d'oiseaux retrouvés morts ou blessés sur le site suite à collisions
Périmètre d'application :	Plateau de Saugué et divers points du site

Descriptif des engagements :

En cours :	Remplacement de la clôture de Toussaus prévu en 2007 (mise en place d'une clôture électrique)
Mesure 1 :	Code opération : FM1 – Gall – m1 – Pastoralisme/connaissance Identification et localisation des clôtures pouvant poser problèmes ou devenues obsolètes
Mesure 2 :	Code opération : FM1 – Gall – m2 – Pastoralisme/gestion infrastructure Pose et dépose annuelle des clôtures mobiles nécessaires avec visualisation
Mesure 3 :	Code opération : FM1 – Gall – m3 – Pastoralisme/gestion infrastructure Visualisation des clôtures fixes pouvant poser problème
Mesure 4 :	Code opération : FM1 – Gall – m4 – Pastoralisme/gestion infrastructure Retrait des clôtures obsolètes ou modification de certaines clôtures
Mesure 5 :	Code opération : FM2 – Gall – m5 – Pastoralisme/suivi écologique Recherche d'oiseaux morts et observation des oiseaux en migration (lien avec SE6 et SE7)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale
Contractants potentiels :	Communes de Gavarnie et Gèdre, CSVB
Partenaires concernés :	CSVB, société de chasse « Chasseurs barégeois »
Assistance :	
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, CSVB
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent pour le relevé des clôtures et autres opérations prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1, 2 et 3) Matériel de visualisation pris en compte sur budget PNP Journées d'agents FDC 65 (mesures 1 et 3) Journées de personnel CSVB (mesure 1) Crédits européens pour enlèvement clôtures obsolètes (mesure 4)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer pour retrait clôtures obsolètes (mesure 4) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1, 2 et 3) Journées personnel FDC 65 (mesures 2 et 3) Journées personnel CSVB (mesures 1 et 2)
Outils financiers :	FEADER + FGMM pour mesures 2, 3 et 4 Budget propre PNP (mesures 1, 2 et 3)

Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Travaux réalisés pour l'enlèvement des clôtures et la visualisation des clôtures fixes, pose et dépose annuelle avec visualisation des clôtures mobiles
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Clôtures retirées - Clôtures visualisées Indicateurs de résultats : - Nombre d'oiseaux retrouvés en difficulté

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	5 j agent PNP 2 j agent CSVB 2 j agent FDC + Ch Barégeois					
Mesure 2 :		2 j agent FDC / an + Ch barégeois 2 j agent PNP / an				
Mesure 3 :	5 j agent PNP 5 j agent FDC + Ch barégeois					
Mesure 4 :	A évaluer (devis)					
Mesure 5 :	Inclus dans SE6 et SE7					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 20 jours d'agent PNP : 3600 euros TTC
- 17 jours d'agent FDC : 3060 euros TTC
- 2 jours d'agent CSVB : 360 euros TTC
- Evaluation des travaux nécessaires au retrait des clôtures obsolètes
- Achat matériel visualisation sur budget PNP

Journées de surveillance et suivi écologique prises ne compte dans le fonctionnement courant des agents du PNP (tournées terrain et inclus dans SE6 et SE7)

Coût total de l'action : 7020 euros TTC + montant à évaluer (devis)

3600 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Achat matériel visualisation sur budget PNP au titre de la contribution Natura 2000

FEADER + FGMM : 3420 euros TTC (coût personnel FDC 65 en tant que prestataire de service et CSVB)

Devis à obtenir pour les travaux nécessaires au retrait ou à la modification des clôtures : FEADER + FGMM

Contexte :	Parmi les facteurs de mortalité des Galliformes, les collisions avec les câbles des remontées mécaniques ou avec les CATEX se révèlent comme un facteur non négligeable. Sur la station de ski de Gavarnie – Gèdre, plusieurs cas de mortalité ont été recensés concernant des perdrix grises de montagne ou des hiboux moyen-duc.
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, oiseaux en migration
Objectifs :	Diminuer les risques de mortalité par collisions
Pratiques actuelles :	Absence de signalisation sur les câbles
En cours :	Réflexion et expérimentation de l'Observatoire des Galliformes de Montagne pour l'obtention de matériels adéquats
Changements attendus :	Equipements des portions de câbles qui se sont révélées les plus dangereuses : télési du Raillet, télési de Saint-André, télési de Holle
Périmètre d'application :	Station de ski de Gavarnie - Gèdre

Descriptif des engagements :

En cours :	Enquête sur les mortalités en stations de ski des Hautes-Pyrénées réalisée par l'OGM Enlèvement par la station de certains CATEX
Mesure 1	Code opération : FM2 – Gall/Mig – m1 – Tourisme/connaissance Recherche des matériels adéquats et recueil des expériences déjà réalisées auprès d'autres stations notamment alpines
Mesure 2	Code opération : FM2 –Gall/Mig – m2 – Tourisme/connaissance Définition des tronçons et planification des opérations avec la station
Mesure 3 :	Code opération : FM2 – Rap/Gall – m3 – Tourisme/gestion infrastructure Visualisation des tronçons dangereux (une fois le matériel défini)
Mesure 4	Code opération : FM2 – Rap/Gall – m4 – Tourisme/gestion infrastructure Retrait des CATEX et autres câbles inutiles
Mesure 5	Code opération : FM2 – Rap/Gall – m5 – Tourisme/information-sensibilisation Mise en place de panneaux de sensibilisation et information à destination du public
Mesure 6 :	Code opération : FM2 – Rap/Gall – m6 – Tourisme/suivi écologique Recherche d'oiseaux morts et observation des oiseaux en migration (lien avec SE6 et SE7 + travail courant station)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale des infrastructures à problèmes
Contractants potentiels :	Altiservice
Partenaires concernés :	Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois »
Assistance :	Observatoire des Galliformes de Montagne
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, Altiservice, Communes de Gavarnie et Gèdre
Modalité de l'aide :	Crédits européens (FGMN) et collectivités pour l'équipement des câbles et le retrait des CATEX (mesures 3 et 4). Réalisation de ces opérations lors d'opérations de maintenance programmées. Journées de temps agent pour la recherche des matériels et expériences et identification tronçons prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1 et 2) Matériel acheté sur budget PNP (crédits d'accompagnement ZP) Journées de temps agent PNP et Altiservice (prises en compte sur budget fonctionnement propre du PNP pour mesures 2 et 5), prestation pour Altiservice

Montant de l'aide :	Devis à évaluer pour les coûts de pose et dépose (mesures 3 et 4) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1, 2 et 5) Journées personnel Altiservice (mesures 2 et 5)
Outils financiers :	FEADER + FGMM + collectivités pour mesures 3 et 4 Budget propre PNP (mesures 1, 2, 3 et 5)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Câbles CATEX retirés et tronçons dangereux signalisés
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Absence de câbles CATEX - Equipement des tronçons dangereux réalisé Indicateurs de résultats : - Absence d'oiseaux trouvés morts ou blessés (recherche par les agents de la station en hiver, en lien avec SE7 en été) - Observations du comportement des oiseaux (en lien avec SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	5 j agent PNP 2 j Altiservice	5 j agent PNP 2 j Altiservice				
Mesure 2 :	5 j agent PNP 2 j Altiservice					
Mesure 3 :			A évaluer et réaliser une fois le matériel et les tronçons et modalités définies			
Mesure 4 :	5 j Altiservice					
Mesure 5 :			A définir en relation avec le plan de signalétique de la station			
Mesure 6 :	Inclus dans SE6 et SE7 + tournées terrain agents + travail courant personnel station					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 15 jours d'agent PNP : 2700 euros TTC
- 11 jours de personnel Altiservice (en 2007) : à définir
- Evaluation des travaux nécessaires au retrait des CATEX en 2007
- Evaluation des travaux nécessaires à la visualisation des câbles
- Evaluation de coût du matériel

Journées de surveillance agents incluses dans le temps de travail (tournées terrain, avec SE6 et SE7)

Recherche des oiseaux morts lors surveillance câbles par le personnel de la station en hiver

Coût total de l'action : 2700 euros TTC + montant à évaluer (devis)

2700 euros TTC et achat du matériel de visualisation (coût à évaluer) pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP ou sur les crédits d'accompagnement zone périphérique au titre de la contribution Natura 2000

FEADER + FGMM + collectivités : coût personnel Altiservice (retrait CATEX en 2007)

Devis à obtenir pour les travaux nécessaires à la visualisation des tronçons : FEADER + FGMM + collectivités

Action	FM-3	Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo	Priorité 2
---------------	-------------	---	-------------------

Contexte :	Certains supports de lignes HTB présentent des risques pour les grands rapaces et les oiseaux migrateurs. Sur le site, la ligne HTB 225 kV Pragnères – Biescas traverse le site sur l'une des voies de migration importantes des Hautes-Pyrénées. Bien qu'à ce jour aucun oiseau n'ait été retrouvé mort à proximité des supports, des grands rapaces ont été vus perchés sur des pylônes.
Espèces concernées :	Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin
Objectifs :	Eviter les mortalités accidentelles de grands rapaces par électrocutions
Pratiques actuelles :	Aucun pylône n'est pour le moment équipé
En cours :	Equiper des pylônes dangereux envisagé dans le cadre de la convention nationale
Changements attendus :	Absence d'observations d'oiseaux perchés sur les zones dangereuses des supports préalablement identifiés
Périmètre d'application :	Ligne HTB reliant Pragnères à Biescas

Descriptif des engagements :

En cours :	Convention EDF – PNP – RTE Convention nationale LPO – EDF/RTE et convention en cours Gypaète barbu entre DIREN Aquitaine et EDF/RTE
Mesure 1	<u>Code opération : FM3- Rap – m1 – Infrastructure/connaissance</u> Identification des pylônes susceptibles de poser problèmes
Mesure 2	<u>Code opération : FM3 – Rap – m2 – Infrastructure/connaissance</u> Choix de la méthode et du matériel, puis planification des opérations d'équipement des pylônes
Mesure 3	<u>Code opération : FM3 – Rap – m3 – Infrastructure/gestion</u> Equiper des pylônes dangereux
Mesure 4 :	<u>Code opération : FM3 – Rap – m4 – Infrastructure/suivi écologique</u> Recherche d'oiseaux morts et observation du comportement des oiseaux (en lien avec SE6, SE7 et SE1 + tournées terrain agents PNP) Nota bene : au vu des découvertes d'oiseaux, une réévaluation des pylônes à traiter sera faite en relation avec RTE à qui seront communiquées les découvertes d'oiseaux morts

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale des infrastructures à problèmes
Contractants potentiels :	EDF-RTE
Partenaires concernés :	LPO
Assistance :	Parc national des Pyrénées
Proposition de mise en œuvre :	EDF-RTE
Modalité de l'aide :	Crédits à rechercher pour travaux d'équipement (mesure 3) Journées de temps agent pour la définition des pylônes et le choix du matériel sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1 et 2) Journées d'agents EDF-RTE (mesure 2)
Montant de l'aide :	Devis à évaluer pour travaux d'équipement (mesure 3) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel EDF-RTE (mesure 2)

Outils financiers :	A rechercher pour mesure 3 (privilegier intervention lors travaux de maintenance) Budget propre PNP (mesures 1 et 2) Budget propre EDF-RTE (mesure 2)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Réalisation de l'équipement des pylônes
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Nombre de pylônes équipés Indicateurs de résultats : - Observations du comportement des oiseaux - Absence d'oiseaux électrocutés (en lien avec SE1, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens
des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	3 j agent PNP 2 je agent RTE					
Mesure 2 :	2 j technicien PNP 5 j agent RTE					
Mesure 3 :		A évaluer une fois planification faite et matériel sélectionné				
Mesure 4 :	Inclus dans SE1, SE6 et SE7 + tournées agents PNP					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 3 jours d'agent PNP : 540 euros TTC
- 2 jours de technicien PNP : 500 euros TTC
- 7 jours agent EDF-RTE (en 2007) : à définir
- Evaluation des travaux nécessaires à l'équipement des pylônes
- Evaluation des coûts du matériel

Journées de suivi écologique incluses dans le fonctionnement courant du PNP (SE1, SE6 + SE7 + tournées terrain des agents)

Coût total de l'action : 1040 euros TTC + montant à évaluer (devis)

1040 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Coût personnel EDF-RTE (en 2007) voir ci-dessus pour difficultés de financement

Devis à obtenir pour les travaux nécessaires à l'équipement des pylônes : coût sur crédits européens ? (budget EDF -RTE ? crédits à rechercher ?)

Contexte :	Parmi les facteurs de mortalité sur grands rapaces et sur oiseaux migrateurs, les collisions avec les câbles des lignes électriques sont parfois un facteur non négligeable. Sur le site, la ligne 225 kV Pragnères – Biescas traverse le site de Pragnères à Boucharo, sur une des voies de migration importantes des Hautes-Pyrénées. Même si la traçabilité des oiseaux retrouvés morts n'est pas significative depuis 30 ans, compte tenu du fort passage migratoire et de la présence d'un site de reproduction du Gypaète barbu en face de la ligne HTB, il est souhaitable d'appliquer le principe de précaution.
Contexte :	Nous ne disposons pas pour le moment de matériel adéquat pouvant être posé sur des lignes THT en montagne compte tenu des contraintes de poids et de résistance aux intempéries.
Espèces concernées :	Grands rapaces (Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc), oiseaux migrateurs (Grue cendrée, Cigogne noire et blanche)
Objectifs :	Eviter les mortalités accidentelles de grands rapaces et d'oiseaux migrateurs par collisions
Pratiques actuelles :	Aucun câble n'est pour le moment équipé
En cours :	Réflexion nationale en cours et test de nouveaux matériels par RTE
Changements attendus :	Absence de découvertes d'oiseaux morts sous les lignes et observations du comportement des oiseaux qui identifient les lignes
Périmètre d'application :	Ligne HTB reliant Pragnères à Biescas

Descriptif des engagements :

En cours :	Convention PNP – EDF, convention en cours de signature DIREN Aquitaine – EDF-RTE – LPO sur le Gypaète barbu
Mesure 1	Code opération : FM4 – Rap/Mig – m1 – Infrastructure/connaissance Identification des parties de lignes susceptibles de poser problèmes
Mesure 2	Code opération : FM4 – Rap/Mig – m2 – Infrastructure/connaissance Choix de la méthode et du matériel, puis planification des opérations d'équipement des lignes
Mesure 3	Code opération : FM4 – Rap/Mig – m3 – Infrastructure/gestion Equiper des tronçons de lignes dangereux
Mesure 4 :	Code opération : FM4 – Rap/Mig – m4 – Infrastructure/suivi écologique Recherche d'oiseaux morts et observation du comportement des oiseaux (en lien avec SE6, SE7 et SE1 + tournées terrain agents PNP) Nota bene : au vu des découvertes d'oiseaux, une réévaluation des zones à traiter sera faite en relation avec RTE à qui seront communiquées les découvertes d'oiseaux morts

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale des infrastructures à problèmes
Contractants potentiels :	EDF-RTE
Partenaires concernés :	LPO
Assistance :	Parc national des Pyrénées
Proposition de mise en œuvre :	EDF-RTE
Modalité de l'aide :	Crédits européens pour travaux de visualisation (mesure 3) Journées de temps agent pour mesures 1 et 2 prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents EDF-RTE (mesure 2)

Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de visualisation (mesure 3) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 et 2) Journées personnel EDF-RTE (mesure 2)
Outils financiers :	Crédits à rechercher pour mesure 3 (privilégier la réalisation lors d'opérations de maintenance) Budget propre PNP (mesures 1 et 2) Budget propre EDF-RTE (mesure 2)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Equipement des lignes réalisé
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Nombre de tronçons de lignes visualisés Indicateurs de résultats : - Observations du comportement des oiseaux - Absence d'oiseaux blessés ou morts (en lien avec SE1, SE6 et SE7)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	3 j agent PNP 2 j agent RTE					
Mesure 2 :	10 j technicien PNP 5 j agent RTE					
Mesure 3 :	A évaluer en fonction du choix du matériel et de la planification des opérations					
Mesure 4 :	Inclus dans SE1, SE6 et SE7 + tournées agents PNP et tournées agents RTE					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 3 jours d'agent PNP : 540 euros TTC
- 10 jours de technicien PNP : 2500 euros TTC
- 7 jours agent EDF-RTE (à définir)
- Evaluation des travaux nécessaires à la visualisation des lignes

Journées de surveillance / suivi écologique incluses dans le fonctionnement courant des agents (inclus en SE1, SE6 et SE7 + tournées terrain agents PNP et agents RTE)

Coût total de l'action : 3043 euros TTC + montant à évaluer (devis)

3040 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Coût personnel EDF-RTE (en 2007)

Devis à obtenir pour les travaux nécessaires à la visualisation des lignes : coût sur crédits européens ? (budget EDF -RTE ? crédits à rechercher ?)

Contexte :	Parmi les facteurs de mortalité des Galliformes, les collisions avec des clôtures ou les problèmes de circulation posés par la présence de grillages, même s'ils sont négligeables, représentent un facteur qu'il est possible de réduire facilement. Sur le site plusieurs clôtures ayant servi à la protection de boisements sont encore présentes et d'autres clôtures sont en prévision.
Espèces concernées :	Grand tétras, Perdrix grise de montagne
Objectifs :	Diminuer les mortalités accidentelles sur ces oiseaux
Pratiques actuelles :	Les clôtures posées l'ont été à double titre : protéger les reboisements dans leur jeune stade du bétail, et empêcher par la suite la divagation du bétail dans ces peuplements. Une partie de ces clôtures est obsolète.
En cours :	Réévaluation du rôle de ces clôtures par l'ONF et prévision de mise en place de nouvelles clôtures (sur les zones de régénération ; délai : 20-30 ans)
Changements attendus :	Diminution de la mortalité des oiseaux
Périmètre d'application :	Zones forestières et de reboisement sur le site

Descriptif des engagements :

En cours :	Convention ONF-PNP
Mesure 1	Code opération : FM5 – Gall – m1 – Gestion forestière/connaissance Identification et localisation des clôtures pouvant poser problèmes ou devenues obsolètes. Nota : si l'enlèvement des fils et grillages doit être envisagé, celui des piquets n'est pas obligatoire. Encore de bonne qualité et souvent métalliques et de forte taille, ils peuvent en effet servir de support à une nouvelle clôture ainsi que de perchoirs)
Mesure 2	Code opération : FM5 – Gall – m2 – Gestion forestière/gestion infrastructure Visualisation des clôtures fixes pouvant poser problème
Mesure 3	Code opération : FM5 – Gall – m3 – Gestion forestière/gestion infrastructure Retrait des clôtures obsolètes. Seuls les fils seront retirés, les piquets (souvent viables) pouvant servir de support à de nouvelles clôtures.
Mesure 4	Code opération : FM5 – Gall – m4 – Gestion forestière/gestion infrastructure Visualisation immédiate des nouvelles clôtures
Mesure 5 :	Code opération : FM5 – Gall – m5 – Gestion forestière/suivi écologique Evaluation de l'utilisation des boisements par les oiseaux (en lien avec SE2 et SE4 et SE6 + tournées terrain agents PNP)

Nature de l'action :	Mesure de gestion environnementale des infrastructures à problèmes
Contractants potentiels :	ONF
Partenaires concernés :	ONF, société de chasse « Chasseurs barégeois », CSVB (une partie des clôtures est sous « tutelle » CSVB), FDC 65
Assistance :	Parc national des Pyrénées, OGM, CSVB
Proposition de mise en œuvre :	ONF 65
Modalité de l'aide :	Journées d'agent ONF (mesures 1 à 4) Journées de temps agent pour la cartographie des clôtures à problèmes prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1, 2 et 4) Matériel visualisation Journées d'agents FDC 65 (mesure 1)

Montant de l'aide :	Devis à évaluer si mise en place de travaux spécifiques (mesure 3) Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1, 2 et 4) Journées personnel FDC 65 (mesure 1) Journées d'agent ONF (mesures 1 à 4)
Outils financiers :	FEADER + FGMN pour mesure 3 Budget propre PNP (mesures 1, 2 et 4) Budget propre ONF (mesures 1 à 4) et aide spécifique
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Clôtures retirées, clôtures visualisées
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Nombre de clôtures retirées - Nombre de clôtures visualisées Indicateurs de résultats : - Nombre d'oiseaux retrouvés en difficulté (en lien avec SE1, SE6 et SE4)

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	3 j agent PNP 2 j agent FDC 2 j agent ONF					
Mesure 2 :	2 j agent PNP 2 j agent ONF					
Mesure 3 :		A évaluer selon état des lieux				
Mesure 4 :	A intégrer au fur et à mesure pose nouvelles clôtures					
Mesure 5 :	Inclus dans SE1 et SE4 + tournées agents PNP					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 5 jours d'agent PNP : 900 euros TTC
- 4 jours agent ONF (barème 2006) : 2224 euros TTC
- 2 jours agent FDC : 360 euros TTC
- Evaluation du coût du retrait des clôtures obsolètes

Journées de surveillance / suivi écologique incluses dans le fonctionnement courant des agents (inclus en SE1, SE6 et SE7 + tournées terrain)

Coût total de l'action : 3584 euros TTC + montant à évaluer (devis)

900 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Coût personnel ONF (budget ONF en 2007 ?)

FEADER + FGMN : 2584 euros TTC (coût personnels FDC 65 et ONF)

Devis à obtenir pour les travaux nécessaires au retrait des clôtures : coût sur crédits européens ? (budget ONF ?)

5.2.d – LES FICHES ACTIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DU SITE :

GRANDS RAPACES :

Suivi écologique :

SE1) Suivi du succès de la reproduction des grands Rapaces Priorité 1

GALLIFORMES :

Suivi écologique :

SE2) Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras Priorité 1

SE3) Suivi des tendances d'évolution de la population du Lagopède alpin Priorité 2

SE4) Suivi des tendances d'évolution de la population de Perdrix grise de montagne Priorité 1

PASSEREAUX :

Suivi écologique :

SE5) Suivi des tendances d'évolution des populations de pies-grièches
Ecorcheurs Priorité 2

TOUTES ESPECES :

Evaluation de mesures :

SE6) Evaluation de l'efficacité des actions d'équipement des infrastructures,
d'aménagement/gestion des milieux et de modifications d'usages Priorité 1

Suivi écologique :

SE7) Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB Priorité 3

Contexte :	Le succès de reproduction est utilisé comme un indicateur de santé des populations de grands rapaces car il intègre à la fois la qualité et l'abondance de ressources trophiques sur le site et le degré d'interférences entre activités humaines et espèces.
Espèces concernées :	Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc
Objectifs :	Déterminer chaque année le succès reproducteur de chaque couple de grands rapaces présent sur la zone ou à proximité et, en cas d'échec, le stade de l'échec
Pratiques actuelles :	Existence d'un suivi effectué par le Parc national des Pyrénées depuis plus de 40 ans pour certaines espèces
En cours :	Suivi annuel du Gypaète barbu, de l'Aigle royal et du Faucon pèlerin
Changements attendus :	Poursuite de la qualité du suivi sur Gypaète barbu et Aigle royal, amélioration du suivi sur Faucon pèlerin et Circaète Jean-le-Blanc
Périmètre d'application :	Ensemble du site (concerne les fiches LD1 et LD2)

Descriptif des engagements :

En cours :	Réseau technique "Casseur d'os" en cours depuis 1993
Mesure 1	Code opération : SE1 – Rap – m1 – Suivi écologique/Gypaète barbu Suivi de la reproduction, des interférences espèce-activités humaines et de l'occupation des sites de nid par le Gypaète barbu sur la base du protocole Casseur d'os
Mesure 2	Code opération : SE1 – Rap – m2 – Suivi écologique/Aigle royal Suivi de la reproduction, des interférences espèce-activités humaines et de l'occupation des sites de nid par l'Aigle royal sur la base du protocole PNP
Mesure 3	Code opération : SE1 – Rap – m3 – Suivi écologique/Faucon pèlerin Suivi de la reproduction, des interférences espèce-activités humaines et de l'occupation des sites de nid par le Faucon pèlerin sur la base du protocole PNP
Mesure 4	Code opération : FM5 – Gall – m1 – Suivi écologique/Circaète Jean-le-Blanc Suivi de la reproduction, des interférences espèce-activités humaines et de l'occupation des sites de nid par le Circaète Jean-le-Blanc sur la base du protocole PNP

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	Nature Midi-Pyrénées, LPO, RTE
Partenaires concernés :	LPO, Nature Midi-Pyrénées, ONCFS 65, société de chasse "Chasseurs barégeois"
Assistance :	LPO Mission Rapaces
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent pour le suivi prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP (mesures 1 à 4)
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP (mesures 1 à 4)
Outils financiers :	Budget propre PNP (mesures 1 à 4)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches d'observation

Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation :
	- Fiches d'observation en accord avec protocole - Synthèse annuelle
	Indicateurs de résultats :
	- Succès de reproduction annuel - Site de nid occupé annuellement

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens
des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	16 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					
Mesure 2 :	14 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					
Mesure 3 :	12 j agent PNP / an 1 j technicien / an					
Mesure 4 :	12 j agent PNP / an 1 j technicien / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 324 jours d'agent PNP : 58320 euros TTC
- 24 jours de technicien PNP : 6000 euros TTC

Coût total de l'action : 64320 euros TTC

64320 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Contexte :	Les populations de grands tétras connaissent une diminution depuis plusieurs années. Afin d'ajuster les mesures de gestion à l'état des populations, il est nécessaire de connaître régulièrement les tendances des populations (par le comptage des coqs chanteurs) et le succès de reproduction (par le recensement d'un échantillon de nichées).
Espèces concernées :	Grand tétras
Objectifs :	Déterminer les tendances des populations
Pratiques actuelles :	Suivi de places de chant et de secteurs témoins depuis plusieurs années
En cours :	Poursuite et intensification des comptages
Changements attendus :	Amélioration des données
Périmètre d'application :	Zones d'habitat du Grand tétras (concerne les fiches LD3, FM4, FM5, FM6, FM7 et T2-bis)

Descriptif des engagements :

En cours :	Protocoles Observatoire des Galliformes de Montagne
Mesure 1	Code opération : SE2 – Gall – m1 – Suivi écologique/Grand tétras Comptages annuels de toutes les places de chant du site à raison de 2 comptages / an selon le protocole et la répartition décidée au sein de l'OGM
Mesure 2	Code opération : SE2 – Gall – m2 – Suivi écologique/Grand tétras Estimation du succès de reproduction à l'aide de chiens d'arrêt sur 10 secteurs de 30 ha chaque année selon le protocole de l'OGM

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse "Chasseurs barégeois", RTE
Partenaires concernés :	ONF 65, ONCFS 65
Assistance :	OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, FDC 65 et société de chasse "Chasseurs barégeois" Nota : sur les places de chant dans la FD de Gavarnie, le suivi sera fait en coopération PNP – ONF 65 comme par le passé
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents FDC 65 et « Chasseurs barégeois »
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC 65 (pris en charge dans le fonctionnement propre de la FDC au titre de l'amélioration du suivi des populations animales)
Outils financiers :	FEADER et FGMM Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de suivi
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Fiches de suivi selon protocole - Synthèse annuelle Indicateurs de résultats : - Succès de reproduction annuel - Tendances des populations

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens
des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	8 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an 8 j agent FDC + Chasseurs Barégeois / an					
Mesure 2 :	5 j agent PNP / an 1 j technicien FDC / an 9 j agent FDC + Chasseurs Barégeois / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 78 jours d'agent PNP : 14040 euros TTC
- 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC
- 6 jours de technicien FDC : 1500 euros TTC
- 82 jours personnels FDC et « Chasseurs barégeois »: 14760 euros TTC

Coût total de l'action : 31800 euros TTC

15540 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

4260 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre de la FDC et par les actions bénévoles menées par la société de chasse « Chasseurs barégeois » au titre de l'amélioration du suivi des populations animales

L'intensification des opérations de suivi telles que prévues sur la zone soumise à la chasse sur la Z.P.S. nécessiterait en FEADER et FGMN : 12000 euros TTC (coût personnels FDC 65 et « Chasseurs barégeois »)

Contexte :	Les populations de lagopèdes alpins connaissent une importante diminution depuis plusieurs années. Afin d'ajuster les mesures de gestion à l'état des populations il est nécessaire de connaître régulièrement les tendances des populations (par le comptage des coqs chanteurs) et le succès de reproduction (par le comptage d'un échantillon de nichées).
Espèces concernées :	Lagopède alpin
Objectifs :	Déterminer les tendances des populations
Pratiques actuelles :	Suivi de places de chant et de secteurs témoins depuis plusieurs années
En cours	Poursuite et intensification des comptages
Changements attendus :	Amélioration des données
Périmètre d'application :	Zones d'habitat du Lagopède alpin (concerne les fiches FM6 et FM7 et P5)

Descriptif des engagements :

En cours :	Protocoles Observatoire des Galliformes de Montagne
Mesure 1	Code opération : SE3 – Gall – m1 – Suivi écologique/Lagopède alpin Comptages annuels des coqs chanteurs sur 2-4 secteurs échantillons de 100 ha à raison de 2 comptages / an selon le protocole de l'OGM
Mesure 2	Code opération : SE3 – Gall – m2 – Suivi écologique/Lagopède alpin Estimation du succès de reproduction à l'aide de chiens d'arrêt sur 4-6 secteurs de 30 ha chaque année selon le protocole de l'OGM

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse "Chasseurs barégeois"
Partenaires concernés :	ONF 65, ONCFS 65
Assistance :	OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées, FDC 65 et société de chasse "Chasseurs barégeois"
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents FDC 65 et « Chasseurs barégeois »
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC 65 et « Chasseurs barégeois »
Outils financiers :	FEADER et FGMN Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de comptage et observations
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Fiches de suivi selon protocole - Synthèse annuelle Indicateurs de résultats : - Succès de reproduction annuel - Tendances des populations

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	16 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an 6 j agent FDC + Chasseurs Barégeois / an					
Mesure 2 :	4 j agent FDC + Chasseurs Barégeois / an 2 j agent PNP / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 116 jours d'agent PNP : 20880 euros TTC
- 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC
- 60 jours personnels FDC et « Chasseurs barégeois » : 10800 euros TTC

Coût total de l'action : 31740 euros TTC

22380 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

L'intensification des opérations de suivi telles que prévues sur la zone soumise à la chasse sur la Z.P.S. nécessiterait en FEADER et FGMN : 10800 euros TTC (coût personnel FDC 65 et « Chasseurs barégeois »

Contexte :	Les populations de perdrix grises de montagne connaissent des fluctuations importantes selon les années. Afin d'ajuster les mesures de gestion à l'état des populations il est nécessaire de connaître régulièrement les tendances des populations (par le comptage des coqs chanteurs) et le succès de reproduction (par le comptage d'un échantillon de nichées).
Espèces concernées :	Perdrix grise de montagne
Objectifs :	Déterminer les tendances des populations
Pratiques actuelles :	Suivi de zones de chant et de secteurs témoins depuis plusieurs années
En cours :	Poursuite et intensification des comptages
Changements attendus :	Amélioration des données
Périmètre d'application :	Zones d'habitat de la Perdrix grise de montagne (concerne les fiches FM1, FM4, FM5, HE3, HE5, P4, P5, P6, P1 et P7)

Descriptif des engagements :

En cours :	Protocoles Observatoire des Galliformes de Montagne
Mesure 1	Code opération : SE4 – Gall – m1 – Suivi écologique/Perdrix grise de montagne Comptages annuels des coqs chanteurs sur 6 itinéraires échantillons de 4 km à raison de 2 comptages / an selon le protocole de l'OGM
Mesure 2	Code opération : SE4 – Gall – m2 – Suivi écologique/ Perdrix grise de montagne Estimation du succès de reproduction à l'aide de chiens d'arrêt sur 20 secteurs de 30 ha chaque année selon le protocole de l'OGM

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	Fédération Départementale des Chasseurs 65, société de chasse « Chasseurs barégeois »
Partenaires concernés :	ONF 65, ONCFS 65
Assistance :	OGM
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées et société de chasse « Chasseurs barégeois »
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents FDC 65
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC 65 (mesures 1 et 2)
Outils financiers :	FEADER et FGMN pour mesures 1 et 2 Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de comptage et observations
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Fiches de suivi selon protocole - Synthèse annuelle Indicateurs de résultats : - Succès de reproduction annuel - Tendances des populations

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	8 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an 4 j agent FDC / an					
Mesure 2 :	5 j agent PNP / an 3 j technicien FDC / an 12 j agent FDC / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 78 jours d'agent PNP: 15840 euros TTC
- 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC
- 18 jours de technicien FDC : 3240 euros TTC
- 96 jours d'agent FDC et « Chasseurs barégeois »: 17280 euros TTC

Coût total de l'action : 37860 euros TTC

17340 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

6520 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre de la FDC et par les actions bénévoles menées par la société de chasse « Chasseurs barégeois » au titre de l'amélioration du suivi des populations animales

L'intensification des opérations de suivi telles que prévues sur la zone soumise à la chasse sur la Z.P.S. nécessiterait en FEADER et FGMN : 14000 euros TTC (coût personnel FDC 65 et « Chasseurs barégeois »)

Action	SE-5	Suivi des tendances d'évolution des populations de Pie-grièche écorcheur	Priorité 2
---------------	-------------	---	-----------------------------

Contexte :	Les populations de pies-grièches écorcheurs connaissent des variations d'abondance en fonction de la qualité des milieux et de l'abondance des ressources trophiques. L'espèce est ainsi un bon indicateur de l'efficacité des mesures d'amélioration des milieux mises en œuvre dans ce DOCOB.
Espèces concernées :	Pie-grièche écorcheur
Objectifs :	Déterminer les tendances des populations
Pratiques actuelles :	Simple notation des contacts avec l'espèce par les agents du PNP
En cours :	Poursuite des comptages dans le cadre du réseau STOC-Capture et STOC-EPS
Changements attendus :	Accroissement de l'abondance
Périmètre d'application :	1-2 sites témoins de la Pie-grièche écorcheur (concerne les fiches HE4, P4, P1, P6 et P7)

Descriptif des engagements :

En cours :	Suivi par STOC-EPS
Mesure 1	Code opération : SE5 – Pass – m1 – Suivi écologique/Pie-grièche écorcheur Suivi de l'abondance sur 4 sites témoins par le protocole STOC-EPS
Mesure 2	Code opération : SE5 – Pass – m2 – Suivi écologique/Pie-grièche écorcheur Evolution de la population et du succès de reproduction sur un site témoin par STOC-Capture

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	Nature Midi-Pyrénées
Partenaires concernés :	Nature Midi-Pyrénées
Assistance :	CRBPO
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP
Outils financiers :	Budget propre PNP)
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de comptage et captures
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Fiches de suivi selon protocole - Opérations de captures faites Indicateurs de résultats : - Succès de reproduction annuel - Tendances des populations

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	8 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					
Mesure 2 :	6 j agent PNP		6 j agent PNP			6 j agent PNP

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 66 jours d'agent PNP : 11880 euros TTC
- 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC

Coût total de l'action : 13380 euros TTC

13380 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Contexte :	Afin de mesurer l'efficacité des mesures d'équipement des infrastructures (câbles de la station de ski, pylônes et lignes électriques), des observations de comportement des oiseaux près des pylônes et lignes ou de recherche de cadavres ou de signes de présence sous les câbles sont à faire.
Espèces concernées :	Galliformes, toutes espèces
Objectifs :	Evaluer l'efficacité des équipements mis en place
Pratiques actuelles :	Notation sans protocoles des cadavres ou comportements d'oiseaux de façon aléatoire
En cours :	Surveillance générale des espèces par les agents du PNP
Changements attendus :	Meilleure évaluation et standardisation des observations
Périmètre d'application :	Ligne THT Pragnères-Boucharo, station de ski Gavarnie-Gèdre (concerne les fiches FM1, FM2, FM3, FM4 et FM5 mais aussi LD2, LD3, MD4 et T2-bis))

Descriptif des engagements :

En cours :	Mise en place d'un cahier de protocoles faune du PNP
Mesure 1	Code opération : SE6 – Mig/Gall – m1 – Suivi écologique/Infrastructure Observation des comportements des oiseaux vis-à-vis des pylônes équipés
Mesure 2	Code opération : SE6 – Mig/Gall – m2 – Suivi écologique/Infrastructure Prospections de recherche de cadavres sous des tronçons sensibles de la ligne THT selon un protocole à définir (en liaison avec convention Gypaète barbu DIREN Aquitaine)
Mesure 3	Code opération : SE6 – Mig/Gall – m3 – Suivi écologique/Infrastructure Prospections recherche de cadavres sous les tronçons équipés de la station de ski (en liaison avec le protocole OGM)

Nature de l'action :	Mesure d'évaluation environnementale
Contractants potentiels :	RTE, Altiservices
Partenaires concernés :	Nature Midi-Pyrénées, société de chasse « Chasseurs barégeois »
Assistance :	EDF-RTE, Altiservices
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents FDC 65
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC 65 et « Chasseurs barégeois »
Outils financiers :	FEADER et FGMN Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Journées de prospections réalisées
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Nombre de Journées de prospections faites Indicateurs de résultats : - Nombre de cadavres retrouvés - Nombre de comportements "dangereux" démontrés par les oiseaux

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	Non évaluable					
Mesure 2 :	12 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					
Mesure 3 :	12 j agent PNP / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 144 jours d'agent PNP : 25920 euros TTC
- 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC

Coût total de l'action : 27420 euros TTC

27420 euros pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Nota : cette action nécessitera (et passera) par une forte sensibilisation des acteurs locaux de la station : guides, moniteurs, ouvriers, dameurs, pisteurs, ...)

Contexte :	L'ensemble des mesures mises en œuvre dans le cadre du DOCOB vont avoir des répercussions sur l'état des populations non seulement des espèces cibles mais aussi de tout le peuplement ornithologique.
Espèces concernées :	Toutes les espèces du DOCOB
Objectifs :	Mesurer de façon légère l'évolution du peuplement ornithologique
Pratiques actuelles :	Mise en place de STOC-EPS et notation des contacts faune par le PNP
En cours	Poursuite du programme STOC-EPS
Changements attendus :	Accroissement des espèces cibles du DOCOB et évolution du peuplement
Périmètre d'application :	Ensemble du site (concerne toutes les fiches HE)

Descriptif des engagements :

En cours :	Fonctionnement d'une base de données faune PNP
Mesure 1	Code opération : SE7 – Pass – m1 – Suivi écologique Notation de tous les contacts oiseaux selon protocole PNP
Mesure 2	Code opération : SE7 – Pass – m2 – Suivi écologique Mise en place de STOC-EPS selon protocole CRBPO sur les milieux du site

Nature de l'action :	Mesure de suivi environnemental
Contractants potentiels :	RTE
Partenaires concernés :	Nature Midi-Pyrénées
Assistance :	CRBPO
Proposition de mise en œuvre :	Parc national des Pyrénées
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP
Montant de l'aide :	Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP
Outils financiers :	Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Fiches de comptages
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Suivi STOC-EPS réalisés - Nombre de contacts enregistrés Indicateurs de résultats : - Evolution des contacts et de la répartition des espèces cibles du DOCOB - Synthèse du peuplement ornithologique

Propositions élaborées dans le cadre des réunions suivantes : 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	Non évaluable					
Mesure 2 :	6 j agent PNP / an 1 j technicien PNP / an					

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 36 jours d'agent PNP : 6480 euros TTC
- 6 jours de technicien PNP : 1500 euros TTC

Coût total de l'action : 7980 euros TTC

7980 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

**5.2.e - LES FICHES ACTIONS RELATIVES AUX ETUDES ET RECHERCHES
COMPLEMENTAIRES :**

GALLIFORMES :

Etudes et recherches :

RE1) Etude de l'impact de la marmotte sur la reproduction des
Galliformes

Priorité 3

Action	RE-1	Etude de l'impact de la marmotte sur la reproduction des Galliformes	Priorité 3
---------------	-------------	---	-------------------

Contexte :	La présence de la Marmotte a été invoquée pour expliquer dans certains cas la régression de certaines populations de Galliformes de montagne soit du fait du dérangement occasionné par l'espèce soit du fait de sa prédation sur les nichées.
Espèces concernées :	Grand tétras, Lagopède alpin, Perdrix grise de montagne
Objectifs :	Evaluer la réalité de l'impact de la Marmotte sur les nichées de Galliformes de montagne
Pratiques actuelles :	Pas de gestion de la marmotte
En cours :	
Changements attendus :	Amélioration du succès reproducteur des Galliformes de montagne
Périmètre d'application :	Sites témoins de la zone

Descriptif des engagements :

En cours :	Evaluation de la présence des marmottes
Mesure 1	Code opération : RE1 – Gall – m1 – Etude Sélection de 3 sites d'une centaine d'hectares avec une bonne population de marmottes
Mesure 2	Code opération : RE1 – Gall – m2 – Etude Enlèvement des marmottes sur la moitié de chaque site témoin pendant 3 ans puis inversion du processus sur l'autre moitié
Mesure 3	Code opération : RE1 – Gall – m3 – Etude Evaluation annuelle de la réussite des nichées par comptages au chien d'arrêt
Mesure 4	Code opération : RE1 – Gall – m4 – Etude Evaluation de l'abondance en marmottes par comptages

Nature de l'action :	Etude environnementale
Contractants potentiels :	A rechercher
Partenaires concernés :	Parc national des Pyrénées, ONCFS 65
Assistance :	Laboratoires universitaires, OGM
Proposition de mise en œuvre :	Société de chasse « Chasseurs barégeois », Fédération Départementale des Chasseurs 65
Modalité de l'aide :	Journées de temps agent prises en compte sur le budget de fonctionnement propre du PNP Journées d'agents FDC 65 (mesure 1) Acquisition de matériel (pièges)
Montant de l'aide :	Coût du matériel ; à évaluer Journées de temps agent prises en charge dans le fonctionnement courant du PNP Journées personnel FDC 65
Outils financiers :	Crédits à rechercher Budget propre PNP
Durée de mise en œuvre :	Dès 2007 et pendant l'application du document d'objectifs
Objets de contrôles :	Campagnes piégeage, fiches de comptages marmottes et oiseaux, bilans annuels
Indicateurs de suivi :	Indicateurs de réalisation : - Nombre de campagnes de piégeage faites - Nombre de comptages réalisés Indicateurs de résultats : - Nombre de marmottes retirées - Evolution du nombre d'oiseaux sur les sites témoins

Propositions élaborées dans le cadre 15/11/2005 et 19/10/2006 (en salle) + entretiens des réunions suivantes :

Calendrier et budget prévisionnel :

Mesure	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mesure 1 :	2 j agent PNP 2 j agent FDC					
Mesure 2 :				20 j agent FDC / an		
Mesure 3 :				10 j agent FDC / an		
Mesure 4 :				4 j agent FDC / an 2 j agent PNP / an		

Estimation du coût global de l'action (coût maximal) sur la durée du DOCOB :

- 22 jours d'agent PNP : 3960 euros TTC
- 172 jours d'agent FDC : 30960 euros TTC
- Etudier la possibilité d'employer un étudiant sur ce thème

Coût total de l'action : 34860 euros TTC

3960 euros TTC pris en charge dans le budget de fonctionnement propre (frais de personnel) du PNP au titre de la contribution Natura 2000

Crédits à rechercher : 30960 euros TTC (coût personnel FDC 65)

5.3 – TABLEAUX DE SYNTHÈSE :

5.3 – a : LES MESURES DE GESTION PASTORALE

Au cours de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, le maintien de la qualité des habitats ouverts en tant qu'habitat d'espèce est apparu comme un axe fort à faire perdurer sur le site. Plusieurs mesures ont ainsi été préconisées, certaines relevant des DCOBs Habitats-Faune-Flore « Ossoue, Aspé, Cestrède » et « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude ». Certaines de ces mesures portent aussi sur des pratiques et des équipements liés à l'activité pastorale. Le tableau 12 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action.

Tableau 12 : Liste récapitulative des mesures relatives à la gestion pastorale sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
HE-1	Restauration de zones favorables à la Perdrix grise des montagnes par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Aspé et Ossoue	Perdrix grise de montagne	HE1-Gall-m1 à m5
HE-2	Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux	Merle à plastron, Monticole de roche, Pie-grièche écorcheur	HE2-Pass-m1 à m3
HE-3	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Lagopède alpin, Grand tétras, Merle à plastron, Monticole de roche, Pie-grièche écorcheur	HE3- Gall-m1 à m3
P1 Docob Ossoue	Pérenniser ou développer la pratique traditionnelle de la fauche sur le plateau de Saugué	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Merle à plastron	P1-m1 et m2
P4 Docob Osoue	Lutter contre l'embroussaillage des bas de versant d'Ossoue	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Pie-grièche écorcheur	P4-m1
P5 Docob Ossoue	Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P5-m1
P6 Docob Ossoue	Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P6-m1
P7 Docob Ossoue	Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P7-m1

5.3 – b : LES MESURES DE GESTION FORESTIERE

Au cours de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, l'amélioration de la qualité des habitats forestiers en tant qu'habitat d'espèce est apparue comme un axe à développer sur le site, même si l'étendue de ces habitats est faible. Plusieurs mesures ont ainsi été préconisées, certaines de ces mesures portent aussi sur des pratiques et des équipements liés à l'activité forestière. Le tableau 13 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action.

Tableau 13 : Liste récapitulative des mesures relatives à la gestion forestière sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
HE-4	Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation des rapaces forestiers ou du Pic noir	Circaète Jean-le-Blanc, Pic noir, Chouette de Tengmalm	HE4-Rap/pic-m1 et m2
HE-5	Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras	Grand tétras	HE5-Gall-m1 à m3
HE-6	Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers de la zone d'Ayrues	Gypaète barbu, Grand tétras, Perdrix grise de montagne	HE6-Rap/Gall-m1 et m2

5.3 – c : LES MESURES DE GESTION DES ACTIVITES DE PLEIN AIR

Au cours de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, des modifications d'usages relatives à des activités de plein air (tourisme, randonnée, chasse, ...) sont apparues souhaitables pour permettre une meilleure cohabitation entre patrimoine naturel et activités humaines. Plusieurs mesures ont ainsi été préconisées. Le tableau 14 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action.

Tableau 14 : Liste récapitulative des mesures relatives à la gestion des activités de plein air sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
LD-1	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces	Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc	LD1-Rap-m1, m2 et m4
LD-2	Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayrues et Ossoue	Gypaète barbu	LD2-Rap-m2 à m4
LD-3	Information et sensibilisation des accompagnateurs et guides de montagne sur les conséquences du dérangement hivernal pour les galliformes	Grand tétras, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin	LD3-Gall-m1
LD-4	Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne	Grand tétras, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin	LD4-Gall-m1 et m5
LD-5	Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site	Grand tétras	LD5-Gall-m1
LD-6	Aménagement du sentier de la Planète passant par le bois de Bourlic pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras	Grand tétras	LD6-Gall-m1 et m2
T2-bis Docob Estaubé	Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aquila	Grand tétras	T2bis-Gall-m1 et m2
FM-2	Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie-Gèdre	Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, oiseaux en migration	FM2—Gall/mig-m1 à m4

5.3 – d : LES MESURES DE SENSIBILISATION – COMMUNICATION

Au cours de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, la sensibilisation, l'information et la communication sont apparues comme des mesures phares permettant de résoudre à priori bon nombre des problèmes de cohabitation entre activités humaines et conservation des espèces. Plusieurs mesures ont ainsi été préconisées, certaines de ces mesures portant aussi sur de la réglementation, voire du conventionnement. Elles concernent tant des activités de tourisme que cynégétiques. Le tableau 15 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action.

Tableau 15 : Liste récapitulative des mesures relatives à la sensibilisation et communication sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
LD-1	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces	Gypaète barbu, Aigle royal, faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc	LD1-Rap-m3
LD-3	Information et sensibilisation des accompagnateurs et guides de montagne sur les conséquences du dérangement hivernal pour les galliformes	Grand tétras, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin	LD3—Gall-m2 et m3
LD-4	Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne	Grand tétras, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin	LD4-Gall-m2 à m4
LD-5	Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site	Grand tétras	LD5-Gall-m2 à m4
LD-6	Aménagement du sentier de la Planète passant par le bois de Bourlic pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras	Grand tétras	LD6-Gall-m3 et m4
T2-bis Docob Estaubé	Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila	Grand tétras	T2bis-Gall-m3

5.3 – e : LES AMENAGEMENTS D'INFRASTRUCTURES

Au cours de l'élaboration de ce Document d'Objectifs, l'amélioration de la qualité des habitats forestiers en tant qu'habitat d'espèce est apparu comme un axe à développer sur le site, même si l'étendue de ces habitats est faible. Plusieurs mesures ont ainsi été préconisées, certaines de ces mesures portent aussi sur des pratiques et des équipements liés à l'activité forestière. Le tableau 16 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action.

Tableau 16 : Liste récapitulative des mesures relatives à l'aménagement d'infrastructures sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
FM-1	Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles	Perdrix grise de montagne, Grand tétras, Lagopède alpin	FM1-m1 à m4

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
FM-2	Équipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie-Gèdre	Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, oiseaux en migration	FM2—Gall/mig-m5
FM-3	Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo	Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin	FM3-Rap-m1 à m3
FM-4	Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo	Grands rapaces, oiseaux en migration	FM4-Rap/mig-m1 à m3
FM-5	Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements	Grand tétras, Perdrix grise de montagne	FM5-Gall-m1 à m4

5.3 – f : LE SUIVI

Un des axes forts de la mise en place d'actions de gestion et restauration des milieux est de vérifier que ces mesures portent bien leurs fruits. Pour cela le suivi (mesure de l'efficacité) des actions doit être développé. De même, au bout des 6 années d'application du DOCOB, l'état de conservation des taxons faisant l'objet du DOOCB doit être vérifié. Pour cela des actions de veille écologique sont développées. Le tableau 17 ci-dessous récapitule l'ensemble de ces mesures planifiées dans les différentes fiches action. Le nombre de mesures relevant du suivi semble important ; en réalité il mélange à la fois des actions spécifiques au DOCOB (ce sont en général des mesures d'évaluation des actions) et des mesures de veille écologique conduites par les services du Parc National des Pyrénées ou par la Fédération des chasseurs depuis plusieurs années, dont les résultats vont venir éclairer certains aspects de l'évaluation finale du OCOB.

Tableau 17 : Liste récapitulative des mesures relatives au suivi sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
LD-1	Mise en place et respect des zones de sensibilité autour des sites de reproduction des grands rapaces	Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc	LD1-Rap-m5
LD-2	Aménagement des modalités de la chasse en battue au sanglier sur les sites de nidification du Gypaète barbu d'Ayruet et Ossoue	Gypaète barbu	LD2-Rap-m1
LD-3	Information et sensibilisation des accompagnateurs et guides de montagne sur les conséquences du dérangement hivernal pour les galliformes	Grand tétras, Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin	LD3-Gall-m4
LD-4	Mise en place de zones de quiétude sur les sites d'hivernage des Galliformes de montagne	Grand tétras	LD5-Gall-m6
LD-5	Mise en place d'une signalisation d'information et réglementation sur les places de chant du Grand tétras sur le site	Grand tétras	LD5-Gall-m1
LD-6	Aménagement du sentier de la Planète passant par le bois de Bourlic pour limiter les dérangements sur les sites de nidification du Grand tétras	Grand tétras	LD6-Gall-m5
T2-bis Docob Estaubé	Aménagement et entretien des portions de sentiers de randonnée dégradées du Pailla, d'Estaubé et de l'Aguila	Grand tétras	T2bis-Gall-m4

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
HE-1	Restauration des zones favorables à la Perdrix grise de montagne par entretien et brûlage dirigé sur les vallons d'Ossoue et Aspé	Perdrix grise de montagne	HE1-Gall-m6
HE-2	Gestion des ligneux bas et des haies en faveur des Passereaux	Merle à plastron, Monticole de roche, Pie-grièche écorcheur	HE2-Pass-m4
HE-3	Faisabilité de l'aménagement des pratiques de prophylaxie sanitaire des troupeaux et de leur impact sur les ressources trophiques des oiseaux	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Lagopède alpin, Grand tétras, Merle à plastron, Monticole de roche, Pie-grièche écorcheur	HE3- Gall-m4
HE-4	Aménagement des règles de gestion forestière pour favoriser l'installation des rapaces forestiers ou du Pic noir	Circaète Jean-le-Blanc, Pic noir, Chouette de Tengmalm	HE4-Rap/pic-m3
HE-5	Irrégularisation du peuplement forestier pour favoriser la présence du Grand tétras	Grand tétras	HE5-Gall-m4
HE-6	Limiter l'envahissement par les ligneux et ouvrir les pré-bois forestiers de la zone d'Ayrués	Gypaète barbu, Grand tétras, Perdrix grise de montagne	HE6-Rap/Gall-m3
P1 Docob Ossoue	Pérenniser ou développer la pratique traditionnelle de la fauche sur le plateau de Saugué	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Merle à plastron	P1-m3
P4 Docob Ossoue	Lutter contre l'embroussaillage des bas de versant d'Ossoue	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Pie-grièche écorcheur	P4-m2
P5 Docob Ossoue	Organiser le pâturage pour valoriser les secteurs hauts d'Ossoue	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P5-m2
P6 Docob Ossoue	Assurer un pâturage à long terme sur les quartiers ovins de l'estive d'Aspé	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P6-m2
P7 Docob Ossoue	Lutter contre la fermeture dans la partie basse de l'estive d'Aspé proche du plateau de Saugué	Perdrix grise de montagne, Crave à bec rouge	P7-m2
FM-1	Visualisation des clôtures à vocation pastorale potentiellement dangereuses et retrait des anciennes clôtures devenues inutiles	Perdrix grise de montagne, Grand tétras, Lagopède alpin	FM1-m5
FM-2	Equipement pour visualisation des câbles dangereux sur la station de ski de Gavarnie-Gèdre	Perdrix grise de montagne, Lagopède alpin, oiseaux en migration	FM2— Gall/mig-m6
FM-3	Aménagement des pylônes dangereux sur la ligne THT entre Pragnères et Boucharo	Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin	FM3-Rap-m4
FM-4	Faisabilité de la visualisation des tronçons de lignes dangereux entre Pragnères et Boucharo	Grands rapaces, oiseaux en migration	FM4-Rap/mig-m4
FM-5	Enlèvement des clôtures et grillages mis en place pour la protection des boisements	Grand tétras, Perdrix grise de montagne	FM5-Gall-m5
SE-1	Suivi du succès de la reproduction des grands rapaces	Gypaète barbu, Aigle royal, Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc	SE1-Rap-m1 à m4
SE-2	Suivi des tendances d'évolution de la population du Grand tétras	Grand tétras	SE2-Gall-m1 et m2
SE-3	Suivi des tendances d'évolution de la population du Lagopède alpin	Lagopède alpin	SE3-Gall-m1 à m2
SE-4	Suivi des tendances d'évolution de la population de Perdrix grise de montagne	Perdrix grise de montagne	SE4-Gall-m1 et m2
SE-5	Suivi des tendances d'évolution des populations de la Pie-grièche écorcheur	Pie-grièche écorcheur	SE5-Pass-m1 et m2

Fiche action	Libellé	Espèce(s) concernée(s)	N° mesure(s)
SE-6	Evaluation de l'efficacité des actions d'aménagement des infrastructures et équipements	Galliformes, toutes espèces	SE6-Mig/Gall-m1 à m3
SE-7	Surveillance des présence et répartition des espèces du DOCOB	Crave à bec rouge, Merle à plastron, Monticole de roche, toutes espèces	SE7-Pass-m1 et m2

5.4 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS :

Toutes les actions prévues dans le cadre de ce DOCOB sont à réaliser dans les 6 années d'application du document. Toutefois toutes ne sauraient être conduites ou démarrées en même temps, et certaines s'enchaînent. Le tableau 18 ci-dessous synthétise les actions et l'investissement humain nécessaire sur une base annuelle afin de mieux évaluer la répartition des efforts, selon les grands types d'enjeux identifiés. Le nombre de jours de personnel nécessaires (agent, ingénieur, technicien, ouvrier) a été calculé globalement. Les mesures se déroulant sur plusieurs années ont été incluses à chaque fois dans toutes les années correspondantes.

Un certain nombre de mesures (et donc de journées de personnel) ne seront mises en route que si l'évaluation préalable indique leur utilité et faisabilité. Le tableau ci-dessous est donc une estimation à maxima des besoins. La partie « suivi et veille » mobilise le plus de personnel et comprend le plus grand nombre d'actions. Toutefois, certaines mesures de suivi seront redondantes, notamment entre l'évaluation de l'efficacité des actions et la veille écologique.

Tableau 18 : Synthèse récapitulative des mesures et des besoins en personnel, année par année, selon les principaux types d'enjeux sur le site Z.P.S FR 7310088 « Cirque de Gavarnie ».

Année	Enjeu « limitation des dérangements »		Enjeu « gestion des habitats »		Enjeu « limitation des mortalités »		Enjeu « suivi et veille »	
	Nb mesures	NB j personnel	Nb mesures	Nb j personnel	Nb mesures	Nb j personnel	Nb mesures	Nb j personnel
2008	20	47	18	155	14	76	37	256
2009	12	28	11	27	7	26	35	250
2010	11	23	9	19	7	4	36	256
2011	9	21	7	10	6	4	35	250
2012	9	21	7	10	6	4	35	250
2013	9	21	7	10	6	4	37	256

6 - Charte Natura 2000

La France a opté pour une politique contractuelle de gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les mesures agri-environnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 proprement dits et les chartes Natura 2000. Ce document sera établi par l'opérateur, en tant que complément de mission, dès le début de l'animation. Il fera l'objet d'une concertation sur le fond réunissant l'ensemble des acteurs du site.

6.1. Objectifs et intérêts de la Charte Natura 2000

L'objectif de la charte Natura 2000 est de favoriser la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de "faire reconnaître" ou de "labelliser" cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de participer à la démarche Natura 2000 et aux objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Docob), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à rémunérations.

La charte procure des avantages aux signataires, tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques telles que :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**

Le bénéfice de l'exonération et de tout autre avantage fiscal n'est possible que pour des sites désignés, avec une charte validée et avec un arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB. La totalité de la TFNB est exonérée.

La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération de la TFNB (article 146 de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 et article 1395 E code général des impôts), dès lors que le propriétaire signe une Charte, un Contrat Natura 2000 ou un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) (selon les dispositions validées pour le site).

Les services de l'État font parvenir aux services fiscaux la liste des parcelles pouvant bénéficier de l'exonération au 1^{er} janvier de l'année suivante, avant le 1^{er} septembre.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable, l'engagement souscrit sur les parcelles inscrites dans la liste des parcelles établie par les services de l'État.

Règles communes d'application de l'exonération TNFB :

Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral :

- les engagements généraux n'ouvrent pas droit à exonération (condition nécessaire),
- les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération (condition suffisante).

- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations**

L'exonération porte sur les ¾ des droits de mutations.

- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

- **Exonérations liées à la garantie de gestion durable des forêts**

L'adhésion à la charte permet d'accéder aux garanties de gestion durable lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

6.2. Adhésion et durée d'engagement de la Charte Natura 2000

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit toute personne disposant d'un mandat (bail, ...) la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel (validé par une note de service du préfet).

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans (au choix du signataire). Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes. La résiliation de la charte avant terme est possible mais elle doit être officialisée par les services

instructeurs : la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Elle équivaut à une reprise de la taxation sur les propriétés couvertes par la charte résiliée.

Le formulaire de Charte Natura 2000, spécifique pour le site doit être accompagné d'une déclaration d'adhésion afin de pouvoir bénéficier des avantages fiscaux définis précédemment.

6.3. Engagements et recommandations de la Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 comporte deux aspects distincts : les engagements et les recommandations.

Par définition, un engagement contraint le signataire à respecter scrupuleusement les éléments contractés et peut être soumis à des contrôles pour vérifier le respect de ses promesses. C'est donc à distinguer des recommandations qui relèvent plutôt d'un accord moral visant à adapter ses différentes activités afin de se rapprocher, dans la mesure du possible, au plus près de l'objectif défini dans ces recommandations.

On distingue deux types d'engagements et de recommandations :

- les recommandations et engagements généraux qui s'appliquent à tous types de milieux ;
- les recommandations et engagements par type de milieux qui s'appliquent aux milieux présents répertoriés à l'occasion du diagnostic préalable à la signature de la charte réalisé par l'opérateur (Parc National des Pyrénées) avec la contribution du signataire.

CONCLUSION

A la fin des années 1990, lorsque le territoire du site « Cirque de Gavarnie » est intégré à un ensemble de sites destinés à constituer le réseau Natura 2000, c'est l'intérêt ornithologique de ces vallons qui est mis en évidence. En effet, le caractère de haute montagne de ce site et sa relativement faible anthropisation permet la présence d'habitats naturels et d'espèces rares, vulnérables ou en danger dans leur aire de répartition que l'Europe a pour mission de conserver.

Dans un premier temps, la qualification de l'intérêt biologique de ce massif des Hautes-Pyrénées a suscité chez les acteurs locaux la crainte légitime de perdre leur capacité à agir directement sur ce territoire. Exprimée lors des premières réunions de lancement de cette démarche, cette crainte a peu à peu fait place à un certain intérêt. En apportant de façon concertée une expertise naturaliste sur ce site, les opérateurs du Document d'Objectifs n'ont fait que nommer, caractériser et localiser les éléments d'un patrimoine étroitement dépendants des conditions physiques et humaines locales, éléments dépendant de l'évolution simultanée des activités humaines au sein de la vallée : déprise agricole, ouverture au tourisme, modifications des pratiques en estives...

Après pratiquement trois années de travail mené sur le site, quatre enjeux majeurs, liés aux interactions entre les milieux, les espèces et les activités, ont pu être mis en évidence :

- le premier enjeu concerne le **maintien des milieux ouverts à forte valeur patrimoniale** afin de lutter contre les dynamiques de fermeture et d'uniformisation du paysage. Cet enjeu majeur souligne la nécessité de soutenir l'activité agricole et pastorale sur l'ensemble du massif où la valeur économique et humaine comme le patrimoine naturel dépendent entièrement de l'activité pastorale.
- la diversité des habitats naturels rencontrés sur le site se traduit également du point de vue des espèces et le **maintien de la qualité des sites vitaux des espèces prioritaires et remarquables du site** semble une priorité. La connaissance fine de ces espèces, des effectifs et des conditions écologiques dans lesquelles elles se maintiennent permettra d'assurer leur prise en compte dans les actions de gestion en s'assurant de leur maintien à long terme.
- l'observation de **dégradations ponctuelles sur des milieux naturels remarquables** correspond à des cicatrices associées au pâturage ou à une gestion forestière liée aux risques naturels (héritage RTM). La mise en œuvre d'actions de restauration - amélioration pourra faire évoluer des milieux afin d'améliorer les habitats des espèces prioritaires.
- un dernier enjeu concerne la **gestion de la fréquentation** afin de partager, au mieux, l'utilisation de ce territoire entre tous les usagers pratiquant le site, notamment les éleveurs et les visiteurs, touristes ou pratiquants d'activités de sports et de loisirs. Un partage de l'information est l'élément indispensable afin de conserver la dynamique initiée lors de la mise en place de la démarche Natura 2000 et afin de réduire

l'impact des différentes activités sur le patrimoine naturel de la zone spéciale de conservation.

Les échanges et discussions menés autour de ces enjeux ont abouti à des propositions d'actions variées, allant du suivi d'habitat à la réalisation d'aménagements pastoraux, d'infrastructures, ... en passant par la sensibilisation et l'information. Résumées au sein de "fiches actions", ces différentes mesures peuvent ainsi avoir une portée locale ou beaucoup plus globale.

Pour être réellement efficaces, ces mesures devront s'inscrire dans la durée. Sur six années entre 2008 et 2013, les actions préconisées dans ce Document d'Objectifs seront mises en place, tandis que de nouvelles propositions pourront se concrétiser. A l'issue de cette première période, les actions qui s'inscrivent dans une perspective de long terme pourront être poursuivies, tandis que de nouvelles actions découlant du bilan des six années de mise en œuvre pourront être initiées.

La prudence des différents acteurs envers cette démarche a toutefois permis une mobilisation intéressante. Ce document tente de restituer au mieux les avis exprimés par les usagers sur le site, qui témoignent tous d'une forte appropriation du patrimoine commun. A ce niveau de la démarche, les usagers attendent la phase d'animation pour constater concrètement l'intérêt et les bénéfices associés à la validation du Document d'Objectifs et au rattachement de ce territoire au réseau Natura 2000. Même si la Directive Oiseaux pourra avoir, au cours de ces six prochaines années, localement un impact au travers des financements, elle a d'ores et déjà permis de réunir des acteurs aux attentes variées et parfois divergentes autour de thématiques clés pour contruire un projet de territoire commun et fédérateur.

Il faut garder à l'esprit que la validation de ce document ne constitue pas la fin d'un projet, mais correspond en réalité au lancement d'une nouvelle phase, plus concrète encore pour les usagers sur le site, de mise en œuvre des différentes actions planifiées. Les acteurs locaux conserveront leur rôle central au cœur de cette démarche notamment par le biais du Comité de suivi qui se perpétuera dans les semaines à venir.